



Projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2021

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2021 - 2023

**PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE
L'ETAT POUR L'ANNEE 2021**

**ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES
BUDGETAIRES 2021 – 2023 (DRB)**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES	2
INTRODUCTION	3
I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES	4
I.1 Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel.....	6
I.2 Risque de Productivité plus faible du secteur privé.....	7
I.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global, public et privé	9
I.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement.....	17
I.5 Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao.....	19
I.6 Risque lié à la variation des prix du pétrole brut.....	25
I.7 Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffines).....	27
I.8 Risques liés aux ressources pétrolières et gazières	29
II. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE	32
II.1. Risque de refinancement	33
II.2. Risque de taux d'intérêt	34
II.3. Risque de change	34
II.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques.....	35
II.5. Impact de la Covid-19 sur la dette.....	36
II.6. Aperçu des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD)	37
II.7. Quantification de l'impact de la survenance des risques	37
II.8. Mesures de mitigation des risques	38
III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	40
III.1. Risques liés aux Entreprises Publiques.....	40
III.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale	46
III.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités territoriales.....	53

IV RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES	56
IV.1. Risques sur la mobilisation des ressources intérieures	56
IV.1.1 Au niveau des recettes fiscales intérieures	56
IV.1.2 Au niveau des recettes fiscales de porte	58
IV.2. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires	60
V RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES.....	62
V.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures.....	62
V.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres.....	63
V.3 Risque lié à l'évolution de la masse salariale	65
V.4 Risque de constitution de passifs	66
VI- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES	67
VI.1 Risques socio-politiques et sécuritaires.....	67
VI.1.1 Risques socio-politiques	67
VI.1.2 Risques sécuritaires	68
VI.2 Risques liés aux partenariats public-privé (PPP)	69
VI.2.1 Évaluation des risques budgétaires encourus sur les PPP.....	69
VI.2.2 Mesures d'atténuation des risques	72
VI.2.3 Impact de la Covid-19 sur l'exécution des projets PPP	73
VI.3 Risques liés au secteur financier.....	75
VI.4. Risques liés aux catastrophes naturelles.....	80
VI.5. Risques liés aux ressources naturelles	82
TABLEAU SYNTHETIQUE ET RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES	85
CONCLUSION	87
ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES BUDGÉTAIRES.....	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	7
Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence.....	8
Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial	10
Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial.....	11
Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.....	13
Tableau 6 : Niveau d'investissement face à des chocs ponctuels et permanents	17
Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	20
Tableau 8: Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation	21
Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 3% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activités.....	22
Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 3% de volume de production de cacao sur la demande globale.....	23
Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial).....	23
Tableau 12 : Résultat de la simulation dynamique de la baisse de 20% du prix du pétrole brut	25
Tableau 13 : Évolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume	28
Tableau 14 : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires	28
Tableau 15 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation.....	29
Tableau 16 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette à fin 2019 et sur la période 2020-2023	32
Tableau 17 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2021 à 2023 (en milliards de FCFA).....	38
Tableau 18 : Principaux appuis aux entreprises publiques	44
Tableau 19 : Estimation de l'impact de la résurgence de la Covid-19 sur les recettes fiscales intérieures	56
Tableau 20 : Tableau du niveau des droits compromis.....	59
Tableau 21 : Tableau du niveau des prévisions des droits compromis.....	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Profil des amortissements de la dette à fin 2019 (en millions de franc CFA).....	33
Graphique 2 : Répartition de la dette publique à fin 2019 par devise.....	35

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO.....	5
Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2.....	15
Encadré 3 : Impact de la Covid-19 sur le secteur du cacao.....	24
Encadré 4 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers.....	27
Encadré 5 : Focus sur la couverture de change.....	39
Encadré 6 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque.....	77
Encadré 7 : Focus sur la pandémie de la covid 19.....	86

INTRODUCTION

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a enregistré des avancées notables sur le plan politique, économique et social, reconnues par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux. Ces progrès sont le fruit de la mise en œuvre continue d'un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur à travers des réformes visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, à renforcer la gestion des finances publiques, la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement sur les périodes respectives de 2012 à 2015 et de 2016 à 2020, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du PIB qui était négatif en 2011 (-4,7%), a atteint 10,7% en 2012 pour s'établir à 6,2% en 2019, en dépit de quelques chocs circonstanciels intervenus notamment en 2017 avec les revendications syndicales de fonctionnaires et des militaires, ainsi que la baisse des cours internationaux du cacao. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'inscrire la Côte d'Ivoire sur les sentiers de l'émergence, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Toutefois, la pandémie de la Covid-19 apparue dès la fin de l'année 2019 en Chine et qui s'est propagée au niveau mondial, a perturbé l'ensemble des secteurs d'activités ainsi que le commerce mondial, constituant ainsi une crise sanitaire et économique avec des impacts budgétaires importants. Cela a entraîné une révision de la croissance du PIB de l'année 2020 à +1,8% contre 7,2% initialement prévue.

Il est donc important que la Côte d'Ivoire s'équipe, dans ce contexte, d'outils performants permettant d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. C'est dans cette optique que l'élaboration de la déclaration sur les risques budgétaires, entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi des finances, est renforcée par une analyse plus exhaustive des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de la pandémie de la Covid-19.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2021-2023, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux collectivités territoriales, au recouvrement des ressources et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Ainsi, avec le rebasage et le passage au système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2015-2018 est ressorti à 7,1%. Cette dynamique se poursuit, avec un taux de croissance du PIB estimé à 6,2% en 2019.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 constitue une crise sanitaire et économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi en 2020, le taux de croissance du PIB est attendu à 1,8% contre une prévision initiale de 7,2%.

L'analyse de la structure de l'économie montre que le secteur des services constitue le segment le plus important de par sa contribution à la croissance. Malgré cela, l'agriculture continue de jouer un rôle important en tant que pourvoyeur de matières premières pour l'industrie. La croissance continue de reposer essentiellement sur l'exploitation et l'exportation de matières premières sans grande création de valeur ajoutée, bien que le processus de transformation structurelle de l'économie soit amorcé. Le gouvernement continue de mener des réformes afin de parvenir à l'émergence avec une base industrielle solide. Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- la croissance du PIB réel ;
- la production du secteur privé ;
- l'investissement global ;
 - . les investissements publics ;
 - . les investissements privés ;
 - . le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- les cours du cacao ;
- les cours du pétrole ;
- les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO (voir encadré1).

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années trente et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).

Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.

Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i , nous avons l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) soit :

$$(1) \quad C_i + D_i = Y_i + M_i$$

où C_i désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i , D_i la demande finale en produit i , Y_i la production de la branche i et M_i les importations de produit i .

En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée :

$$(2) \quad Y_i = \sum_{j=1}^n C_{ji} + \sum_{k=1}^p V_{ki}$$

où C_{ji} désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et V_{ki} , le facteur de production k utilisé par la branche i .

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante**.

A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme**.

Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.

Les composantes de la demande finale, les exportations (X_i), les investissements (I_i) et les variations de stock (S_i) sont exogènes. La consommation finale (Cf_i) est endogène. Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

$$(3) \quad Cf_i = (Y_i + M_i) - \left(\sum_{j=1}^n a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i \right) \quad \text{branche exogène}$$

$$(4) \quad Cf_i = f(R) \quad \text{branche endogène (où } R \text{ est le revenu des ménages)}$$

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

$$(5) \quad R = f(EBEI, W)$$

Les importations M_i sont fonction de la production du bien i :

$$(6) \quad M_i = f(Y_i)$$

I.1 Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant amorcé la transformation de la structure de son économie, reste soumise à la volatilité des cours des matières premières et à des perturbations pluviométriques, avec des conséquences sur la baisse de la production agricole. Ces facteurs ont été à l'origine de chocs sur la croissance dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiements si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entraîner une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits.

L'effet combiné de la baisse de 4,1% de la production agricole et de 2,9% des exportations engendre une perte de 1 point de croissance.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scenario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation				
	<u>Exportation AGRIE*</u>		<u>Baisse production AGRIE</u>	<u>Baisse exportation</u>
-		Pond		
	Simulation 1	100%	5,0%	5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%	4,1%	2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)			
		Production	Exportation	Taux de croissance
	Résultat	-4,1%	-2,9%	-1,00%

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation

I.2 Risque de Productivité plus faible du secteur privé

Dans cet exercice, il est simulé trois scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : Choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : Choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : Choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.1 Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la productivité totale des facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à court terme dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient afficheraient une baisse importante par rapport à la situation de référence. A moyen terme, les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

I.2.2 Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 2) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des recettes publiques provenant des taxes à l'exportation et des recettes publiques provenant des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,2% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2019) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.3 Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

I.2.4 Analyse du degré d'occurrence

La productivité totale des facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, tout écart qui pourrait être enregistré, ne pourrait qu'engendrer un choc mineur.

I.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global, public et privé

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 21,9% en moyenne sur la période 2015-2018. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 7,1% par an. Un taux d'investissement élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte d'apparition de la pandémie de la Covid-19, affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

En effet, la faiblesse de l'investissement privé serait marquée par la rareté des investissements directs étrangers qui représentaient avant la crise sanitaire, 6,8% en moyenne de l'ensemble des investissements privés. La baisse de l'investissement public découlerait quant à elle de l'orientation des dépenses vers les dépenses de santé.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations de baisse de 10% de l'investissement global (**scénario 1**), des investissements publics (**scénario 2**) puis des investissements privés (**scénario 3**).

Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial

LIBELLE	Scenario 1 : réduction de 10% de l'investissement global par rapport à son niveau initial		Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial		Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur niveau initial	
	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-2,68%	-0,67	-1,88%	-0,47	-0,81%	-0,20
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Indus. alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Indus. de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,80%	-0,62	-0,76%	-0,26	-1,04%	-0,36
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Services d'intermédiation financières	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	0,48%	0,02
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	-0,58%	-0,03
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	-0,56%	0,00
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	-1,26	-0,91%	-0,29	-2,99%	-0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial

LIBELLE	Scenario 1 : réduction de 10% de l'investissements global par rapport à son niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	-3,03%	-3,03%	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	-0,94%	-0,76%	-0,18%
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	0,35	0,41	-0,05
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

L'analyse des impacts des différents scenarii donne les résultats suivants :

- Une baisse de 10% de l'investissement global par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,73% des recettes courantes.
- Une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,54% des recettes courantes.
- Une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 1,3% de la croissance économique

➤ **Baisse de 10% de l'investissement global par rapport à son niveau initial**

Il est probable que la crise sanitaire conduise à une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales. Ainsi, cette baisse devrait conduire à une baisse de la croissance du PIB de 1,4 point de croissance principalement lié à la baisse des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

Toute chose étant égale par ailleurs, cette baisse du niveau global des investissements devrait aboutir à une amélioration du solde budgétaire de base de 0,35 point de pourcentage.

➤ **Baisse de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 5,3% du PIB sur la période 2015-2018 pour un taux de croissance de 7,1% en moyenne annuelle sur la période 2016-2018, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissements. Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen terme, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, une évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques ou des catastrophes naturelles

Un scénario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport à leur niveau initial fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport à leur niveau initial, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

➤ **Risque d'un niveau plus faible des investissements privés**

Depuis mars 2020, la Côte d'Ivoire subit les effets économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, avec des conséquences sur le niveau des investissements privés.

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, les effets de cette crise sanitaire devrait se ressentir sur le niveau des investissements privés. En effet, sur la période 1996-2016, le taux d'investissement a varié entre 6,7% et 9,3%, avec un pic de 10,1% en 2011 correspondant à la période de relance après la crise post-électorale.

En revanche, les périodes de faible niveau d'investissement ont été observées pendant les périodes de crises politiques ou d'instabilité politique. A titre d'illustration, l'année 2002 a été marquée par une baisse des investissements de 4,6% par rapport à son niveau initial.

Ainsi, :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,65% par rapport à son niveau précédent.
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent.

Si de tels scénarii se produisaient en 2021 par rapport au niveau de 2020 en raison notamment de la persistance de la pandémie à Covid-19 et des tensions liées aux élections de 2020, cela devrait conduire à une révision du taux de croissance du PIB en 2021.

Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Utilisation du stock de			
	Investissement privé	capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,30%	5,3%	-1,13
Scénario de base	-5%	3,65%	5,9%	-0,57
Situation de référence	0%	4,00%	6,5%	0,00

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

- **Impact macroéconomique**

A l'aide du modèle macro économétrique, deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme à correction d'erreur)¹.

Au niveau du modèle géométrique, l'endogène retardé est apparu non significatif dans le modèle géométrique. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé

¹ Les résultats des tests de diagnostic des résidus sont en annexe

de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,61%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à l'endogène retardé mais ce terme n'étant pas significatif, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

Selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence.

Quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

- **Impact sur les finances publiques**

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé, agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capturer le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

▪ **Les équations d'offre**

Modélisation de la fonction de production

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^5 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i , on écrit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^4 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

$j=1, \dots, 4$ et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

Modélisation de la fonction d'investissement

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capturer notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi

L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

▪ **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation

La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passé, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement

La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation

Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation

Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

▪ **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production

Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande

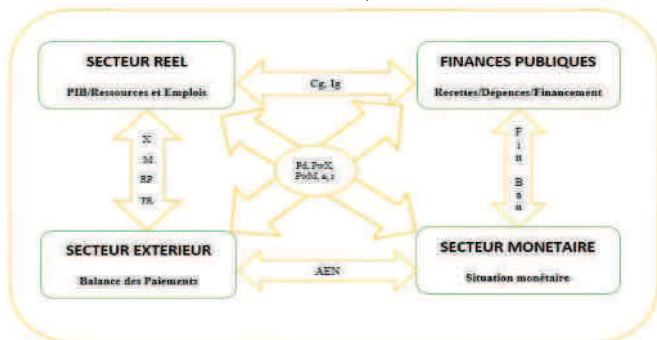
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux

Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale.

Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.

Les autres secteurs de l'économie (secteur réel, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.



I.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a mis un accent particulier sur l'amélioration de l'activité économique impulsée par l'investissement public à travers la réalisation d'infrastructures structurantes (autoroutes, énergie) indispensables à la bonne marche des entreprises.

Ainsi, le taux d'investissement global a progressé de manière continue sur la période 2012-2018, passant de 12,8% du PIB en 2012 à 20,8% du PIB en 2018. Le taux d'investissement public se situe à 6,7% du PIB en moyenne sur cette même période.

Il est constaté qu'un faible taux d'exécution des dépenses publiques d'investissement a des conséquences sur la croissance du PIB et partant sur les recettes.

A titre d'illustration, un taux d'exécution de 70% des dépenses publiques d'investissement en 2019 conduit à un niveau de ces dépenses de 1 448,0 milliards de FCFA, correspondant à une variation négative des investissements de 30% par rapport à son niveau initial. Plusieurs scénarii conduisent à des variations de l'investissement tels qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Niveau d'investissement face à des chocs ponctuels et permanents

LIBELLE	2019	2020	2021
Niveau d'investissement public en milliards de FCFA	1 932,60	2 049,50	2 169,50
Dépenses d'investissement prévues en milliards de FCFA	1 907,7	1 930,4	2 091,7
Total budget	7 334,3	8 061,0	8 398,9
Choc ponctuel en 2019			
70%	1 335,4		
80%	1 526,2		
90%	1 716,9		
Choc permanent			
70%	1 335,4	1 351,3	1 464,2
80%	1 526,2	1 544,3	1 673,4
90%	1 716,9	1 737,4	1 882,5
Ratio inv-cadrage/inv-budget	101,3%	106,2%	103,7%
Niveau d'investissement effectif - Choc ponctuel en 2019			
70%	1 352,82		
Variation	-30,0%		
80%	1 546,08		
Variation	-20,0%		
90%	1 739,34		
Variation	-10,0%		

LIBELLE	2019	2020	2021
Niveau d'investissement effectif - Choc permanent			
70%	1 352,82	1 434,65	1 518,65
<i>Variation</i>	<i>-30,0%</i>	<i>-30,0%</i>	<i>-30,0%</i>
80%	1 546,08	1 639,60	1 735,60
<i>Variation</i>	<i>-20,0%</i>	<i>-20,0%</i>	<i>-20,0%</i>
90%	1 739,34	1 844,55	1 952,55
<i>Variation</i>	<i>-10,0%</i>	<i>-10,0%</i>	<i>-10,0%</i>

Sources : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Un taux d'exécution des dépenses publiques d'investissements de 70% conduit à une baisse de la croissance de 0,77% ainsi qu'à une dégradation du solde primaire de base de 0,11% en 2019. Si cet effet est permanent, elle devrait aboutir à une perte de croissance de 0,54 point en 2020 et de 0,38 point en 2021 avec une incidence sur les recettes (dégradation du solde primaire de base 0,07% en 2020 et 0,05% en 2021).

I.5 Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao

I.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes.

À titre d'illustration, dans l'hypothèse de volumes de production de cacao inchangés en 2017 relativement au niveau arrêté pour le budget initial de cet exercice, la chute du prix CAF de référence qui est passé de 1 800 francs CFA en 2016 à 1 100 francs CFA en 2017, soit une baisse de 38,9%, a eu pour conséquence un manque à gagner d'environ 0,9% du PIB sur les recettes fiscales, et de façon générale une baisse de la croissance économique de l'ordre de 0,5 point de pourcentage.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 5% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : hausse de 10% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraîne à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises. Ce qui a pour conséquence la baisse des investissements et de la consommation des ménages.

Cette simulation indique aussi qu'une baisse du prix international du cacao conduit à une réduction des exportations la première année du choc, induisant des entrées en stocks plus élevées. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, la baisse des exportations serait plus forte et pourrait décourager la production.

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l'exportation.

Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Libellés	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1 (baisse de 10%)		Scénario 2 (baisse de 5%)		Scénario 3 (hausse de 10%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,10%	-0,21%	0,20%	0,42%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-1,09%	-1,14%	2,18%	2,29%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-0,35%	-0,46%	0,70%	0,93%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-0,86%	-0,91%	1,73%	1,82%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-0,25%	-0,31%	0,50%	0,63%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-2,22%	-2,43%	4,46%	4,88%
Exportations total	-0,48%	-0,74%	-0,23%	-0,36%	0,45%	0,72%
Importations total	-1,91%	-2,02%	-0,98%	-1,03%	1,96%	2,08%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs : acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours ;
- la mise en place d'une bourse du café cacao en dehors de la bourse de Londres.

I.5.2 Risque lié à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquences une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2019-2024, les baisses que pourraient enregistrer la production sont de l'ordre de 3,0% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. Une baisse de 3% de la production de cacao entraîne toute chose égale par ailleurs une baisse de 1,2% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 8: Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en tonnes)	2018	2019	2019 Simulation (Baisse de 0% de la production de cacao par rapport à 2018)	2019 Simulation (Baisse de 3% de la production de cacao par rapport à 2018)
Café	123,9	110,0	110,0	110,0
Cacao	2 112,5	2 050,0	2 112,5	2 049,1
Bananes	449,1	460,3	460,3	460,3
Ananas	46,6	46,6	46,6	46,6
Coton graine	387,0	424,4	424,4	424,4
Huiles de palme	513,9	539,0	539,0	539,0
Sucre	186,6	190,4	190,4	190,4
Caoutchouc	624,1	521,8	521,8	521,8
Anacarde	761,3	800,0	800,0	800,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		-1,2%	0,4%	-1,2%

Source : MEF/GE/DPPSE, Résultats de simulation

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 3% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'État.

Un choc de baisse de 3% de la production de cacao entraîne, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance de 0,27 point de pourcentage. La branche agriculture de rente se contracterait d'environ 1,20 point de pourcentage. Le commerce et les services sont en général les plus affectés, après l'agriculture d'exportation, du fait de la perte de pouvoir d'achat des ménages résultant de la réduction des marges à l'exportation (voir tableau 9).

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 3% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activités

Agrégats	Croissance sectorielle (en point de croissance)	Variation de la contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	-0,27%	-0,27%
Valeur ajoutée du primaire	-0,54%	-0,13%
Agriculture vivrière	0,00%	0,00%
Agriculture d'exportation	-1,20%	-0,13%
Elevage et pêche	0,00%	0,00%
Sylviculture et pêche	0,00%	0,00%
Valeur ajoutée du secondaire	-0,10%	-0,02%
Industries extractives	0,00%	0,00%
Indus. alimentaires (hors transformation)	-0,27%	-0,01%
Indus. de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00%
EGE	0,00%	0,00%
BTP	-0,02%	0,00%
Raffineries	-0,17%	-0,01%
Autres industries manufacturières	-0,21%	-0,01%
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,28%	-0,10%
Commerce	-0,43%	-0,05%
Transport	-0,23%	-0,01%
Télécommunication	-0,31%	-0,01%
Services financiers et assurance	-0,09%	0,00%
Services aux entreprises	-0,18%	-0,01%
Autres services	-0,25%	-0,02%
Branches non marchandes	0,00%	0,00%
Impôts sur les importations	-0,18%	-0,01%
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00%
Autres impôts sur les produits	-0,15%	-0,01%
Subventions sur les produits	0,00	

Source : MEF/DGE/DPPSE

Du côté de la demande, la consommation des ménages et les exportations reculeraient respectivement d'environ 0,25 et 0,30 point, entraînant une diminution des droits et taxes sur les produits et importations. La baisse du revenu des ménages diminue l'épargne, avec pour conséquence la baisse des investissements entraînant celle des importations de biens de consommation et d'équipement (tableau 10).

Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 3% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en point de croissance)	Variation de la contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,25%	-0,20%
Consommation des ménages	-0,30%	-0,20%
FBCF	-0,01%	0,00%
Exportations	0,01%	0,01%
Importations	-0,13%	0,05%
Variations de stocks	-15 868	-0,13%

Source : MEF/DGE/DPPSE

* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 3% du volume de production de cacao entraîne une baisse de 0,13% des recettes fiscales. (Tableau 11).

Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,12%
Recettes courantes	-0,13%
Recettes fiscales	-0,13%
Recettes non fiscales	-0,13%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- la consolidation de la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- la lutte contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui peuvent être source de destruction de plantation ;

- la poursuite de la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

Encadré 3 : Impact de la Covid-19 sur le secteur du cacao

La pandémie de la Covid-19 qui ébranle les économies n'est pas sans conséquence sur le secteur du cacao. En effet si la pandémie a relativement épargné les pays producteurs, elle a profondément impacté négativement l'économie des pays consommateurs (Europe, Etats Unis d'Amérique) et plus particulièrement les entreprises chocolatières. En effet, du fait du confinement général, la demande a fortement baissé provoquant la faiblesse de la vente du chocolat. Ainsi la demande de cacao est restée en baisse par rapport à l'offre, conduisant à une baisse des cours sur le marché de Londres durant l'année 2020. Le cours du cacao est passé de 2 801 \$ /tonne à fin janvier 2020 à 2 186 \$ /tonne à fin juin 2020, soit une baisse de 22 % sur la période. Nous notons toutefois une reprise progressive des cours depuis la fin progressive des mesures de confinement entre Juillet et Aout 2020.

Mois	USD/TONNE	Variation
janv-20	2 801	
févr-20	2 800	0%
mars-20	2 265	-19%
avr-20	2 400	6%
mai-20	2 454	2%
juin-20	2 186	-11%
juil-20	2 344	7%
août-20	2 654	13%

L'impact de la pandémie sur la campagne 2020/2021 reste marginal en raison du système des ventes anticipées. La baisse constatée entre mars et juin 2020 a ralenti le niveau des ventes anticipées de la prochaine campagne 2020/2021. Toutefois, la stratégie des ventes à terme du Conseil Café-Cacao cumulée à l'application du nouveau mécanisme des ventes prévoyant un Différentiel de Revenu Décent de 400 \$ la tonne, permet de mitiger l'impact de cette baisse des cours sur les prix d'achat bord champs servis aux producteurs sur la campagne 2020/2021.

I.6 Risque lie a la variation des prix du pétrole brut

La Côte d'Ivoire, à travers la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), importe du pétrole brut qu'elle transforme sous forme de produits pétroliers. Elle exporte également du pétrole brut en raison de sa bonne qualité. Les fluctuations des cours du baril brut affectent donc à la fois les coûts des intrants (produits du raffinage), utilisés par les industries et les services tels que le transport, et les ventes à l'exportation. Selon les prévisions du FMI à travers le World Economic Outlook, les cours du pétrole brut en monnaie locale (FCFA) enregistreraient une baisse de 9,6% sur la période 2019-2020. Une telle hypothèse conduit à des conséquences sur l'économie ivoirienne notamment sur les agrégats macroéconomiques.

La simulation d'une baisse de 20% du prix du pétrole brut donne les résultats suivants :

Tableau 12 : Résultat de la simulation dynamique de la baisse de 20% du prix du pétrole brut

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR
OFFRE (%)						
Secteur primaire	0,00	-0,02	-0,12	-0,14	-0,10	-0,05
Secteur secondaire	0,00	0,05	0,35	0,46	0,46	0,40
Secteur tertiaire	0,00	-0,05	-0,10	-0,08	-0,02	0,05
Droits et taxes	0,00	-0,10	-1,06	-1,75	-2,20	-2,51
PIB non marchand	0,00	-0,19	-0,20	-0,20	-0,18	-0,16
PIB au prix du marché	0,00	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
DEMANDE (%)						
Consommation	0,00	0,12	0,22	0,29	0,33	0,37
Consommation des ménages	0,00	0,19	0,32	0,40	0,45	0,49
Consommation publique	0,00	-0,20	-0,22	-0,21	-0,19	-0,17
Investissements	0,00	0,39	0,41	0,37	0,32	0,28
Investissements privés	0,00	0,41	0,43	0,39	0,34	0,30
Investissements publics	0,00	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	0,00
Variation des stocks	0,00	-0,15	-0,61	-0,72	-0,67	-0,55
Exportations de biens et services	0,00	0,10	0,74	1,21	1,55	1,80
Importations de biens et services	0,00	0,49	1,31	1,89	2,30	2,59
PIB au prix du marché	0,00	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
Déflateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 12 : Résultat de la simulation dynamique de la baisse de 20% du prix du pétrole brut (Suite et fin)

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR
RECETTES						
Impôts sur le revenu	0,00	0,26	0,31	0,27	0,21	0,16
Droits de douane	0,00	0,33	0,29	0,21	0,11	0,03
Taxes sur les produits	0,00	0,07	-0,52	-0,95	-1,26	-1,47
PIB nominal	0,00	0,25	0,25	0,18	0,10	0,04

Source : MEF/DGE/DPPSE

En effet, une baisse de 20% des cours du pétrole brut se traduit à court terme par un effet positif sur l'économie ivoirienne. Ainsi, la baisse de 20% entraîne une hausse du PIB en volume d'environ 0,03% les trois premières années et de 0,04% les années suivantes. Si cette baisse de 20% conduit à un effet positif sur le secteur secondaire, il n'en est pas de même pour les autres secteurs de l'économie (secteurs primaire, tertiaire et non marchand).

I.7 Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffines)

La variation aussi bien des prix des produits pétroliers que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs, étant donné que l'Etat tire une partie de ses recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

L'encadré 4 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 4 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

L'évaluation du risque est basée sur l'historique des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2019 en termes de volume et de taxation.

L'analyse de l'historique permet de dégager les taux de réalisation des objectifs. Le seuil maximal de non réalisation peut ainsi être déterminé.

Cette méthodologie paraît appropriée compte tenu de l'absence de données sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Tableau 13 : Évolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxation								
Gasoil	84,92%	103,42%	125,89%	110,03%	96,54%	101,95%	91,78%	99,45%
Super Carburant	83,39%	103,70%	98,98%	103,13%	81,54%	102,03%	100,36%	98,35%
Volume								
Gasoil	114,78%	144,23%	92,25%	105,25%	96,81%	90,80%	97,84%	100,34%
Super Carburant	133,34%	131,96%	92,84%	103,96%	104,63%	123,00%	92,71%	99,38%

Source : MPDER/DGH

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation et des objectifs de volume, deux scénarii peuvent être distingués à savoir :

- Scénario 1 : réalisation des volumes (gasoil et super carburant), 9% de non-réalisation sur la taxation du gasoil et du super carburant ;
- Scénario 2 : 2% de non-réalisation des volumes gasoil et du super carburant.

Tableau 14 : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

	(En milliards FCFA)		
	Impact 2021	Impact 2022	Impact 2023
Scénario 1	-34,39	-37,06	-41,80
Scénario 2	-7,64	-8,24	-9,29

Source : MPDER/DGH

Il ressort que 9% de non-réalisation des objectifs de taxation du gasoil et du super carburant combiné avec une réalisation à 100% des objectif de volume entraine des manques à gagner de 34,4 milliards de FCFA en 2021, 37,1 milliards de FCFA en 2022 et 41,8 milliards de FCFA en 2023 sur les recettes du budget de l'Etat.

En outre, la non-réalisation des objectifs de volume du gasoil et du super carburant entraine un manque à gagner de 7,64 milliards en 2021, 8,24 milliards de FCFA en 2022 et 9,29 milliards de FCFA en 2023 sur les recettes du budget de l'Etat.

Mesure de mitigation

En vue de réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur le budget de l'Etat il faut appliquer plus régulièrement le mécanisme automatique des prix à la pompe.

I.8 Risques liés aux ressources pétrolières et gazières

Les revenus du pétrole brut et du gaz naturel sont pris en compte dans les prévisions budgétaires, ils sont inscrits au budget de l'Etat chaque année. Les données y afférentes sont mises à la disposition du public et du Fonds Monétaire International par leur publication sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances. Sont publiés notamment le budget de l'Etat, le niveau d'exécution budgétaire trimestrielle de même que les flux physiques et financiers du secteur énergie. Le tableau ci-après donne la synthèse de la production annuelle de pétrole brut et de gaz naturel, les parts de l'Etat dans la production et leur valorisation sur la période 2015-2019 et à fin juin 2020.

Tableau 15 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

PERIODES	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE GAZ NATUREL		
	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARILS)=a	PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b	QTE(BARILS)=c	PROPORTION (%)=c/a	VALEURS (USD)	QTE(MMBTU)=d	PROPORTION (%)=d/b	VALEURS (USD)
2015	10 735 143	78 597 562	443 832	4,13%	23 259 021	21 502 477	27,36%	101 178 925
2016	15 425 895	84 630 722	1 740 968	11,29%	73 037 134	15 142 583	17,89%	82 025 644
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,31%	55 967 472	28 363 026	37,28%	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,50%	78 295 149	26 366 955	38,16%	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,14%	112 238 437	17 457 252	23,66%	100 224 242
2020	5 225 485	38 781 095	408 269	7,81%	15 990 305	12 666 445	32,66%	60 257 277

Source : MPEER/DGH

NB : les données de 2020 sont à fin juin 2020

La prise en compte des revenus pétroliers et gaziers dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Nous pouvons identifier entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

I.8.1 Risque lié aux fluctuations des cours du pétrole brut

La baisse des cours du pétrole brut sur le marché international a un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production, partant sur le budget de l'Etat. La chute des cours du baril depuis le second trimestre 2014 illustre très bien cette situation. En 2013 la part de l'Etat dans la production de pétrole brut a été valorisée au prix de 108 USD le baril. En 2015 la part de l'Etat a été valorisée à 52,40 USD le baril, en 2016 à 41,95 USD, en 2017 à 54,16 USD, en 2018 à 70,17 USD et en 2019 à 64,76 USD. Pour l'année 2020, le prix de valorisation de la part de l'Etat dans la production de pétrole brut est de 39,17 USD à fin juin.

I.8.2 Risques liés à la baisse de la production de pétrole brut et de gaz naturel

Au cours de la vie du champ pétrolier, certaines situations peuvent subvenir, entraînant ainsi une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production. Ce sont notamment :

- la déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entraînant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz) ;
- la venue de sable dans les puits de production ;
- l'arrêt de production pour maintenance (panne du système de production, tuyaux bouchés).

Ces situations entraînent une baisse de la part de l'Etat dans la production de pétrole brut et de gaz naturel durant la période. Cet état de fait réduit les revenus pétroliers et gaziers.

I.8.3 Le risque de prolongement de la crise sanitaire liée à la Covid-19

La propagation de la pandémie de la Covid-19 constitue un facteur déstabilisateur dans la production pétrolière à cause des risques de contamination des travailleurs sur les plateformes. La crainte de la contamination du coronavirus entraîne donc une contraction du personnel sur les plateformes, réduisant ainsi la production journalière ce qui impacte négativement les recettes pétrolières de l'Etat.

I.8.4 Le risque de réduction du taux de recouvrement des taxes

Le taux de recouvrement des taxes s'élève chaque année à environ 75% du montant émis, du fait essentiellement d'un défaut de connaissance exhaustive des assiettes des taxes par les opérateurs du secteur pétrolier. Un autre facteur de risque serait la faillite de certaines entreprises de l'aval pétrolier.

I.8.5 Mesures de mitigation

- prévoir régulièrement des travaux de workover (maintenance sur les puits de productions). La maintenance périodique de l'outil de production, permet d'améliorer la productivité du pétrole brut et du gaz naturel ;
- accroître les investissements pour de nouveaux forages et l'entretien des forages existants ;
- poursuivre la surveillance continue des paramètres environnementaux en liaison avec les structures étatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Action de l'Etat en mer, Ministère de la Défense...)
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs la nécessité du respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- poursuivre les missions régulières sur les plates formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant ;
- veiller au respect des mesures sanitaires recommandées sur les plates formes pétrolières afin d'éviter la contamination du personnel ;
- maintenir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plateformes de production.

II. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

Le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en juin 2012, induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale. En effet, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, à 13 300,2 milliards de FCFA à fin 2019 (soit 38,6% du PIB). Il ressortirait à 15 499,1 milliards de FCFA à fin 2020, représentant 43% du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 16 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette à fin 2019 et sur la période 2020-2023

Indicateurs de risque		2019	À fin 2023
Dette nominale (en % du PIB)		38,6	41,2
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		36,2	37,6
Paiement d'intérêt (en % du PIB)		1,7	1,6
Taux d'intérêt moyen pondéré		4,3	4,3
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	8,2	8,3
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	3,1	3,4
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	10,4	8,7
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,4	4,1
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	8,3	7,4
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	8,0	6,9
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	13,0	16,5
	Dette à taux fixe (en % du total)	94,7	91
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	65,7	71,5
	Service de la dette (en % des réserves)	4,8	12,1

Source : DGTCP/DDPD

II.1. Risque de refinancement

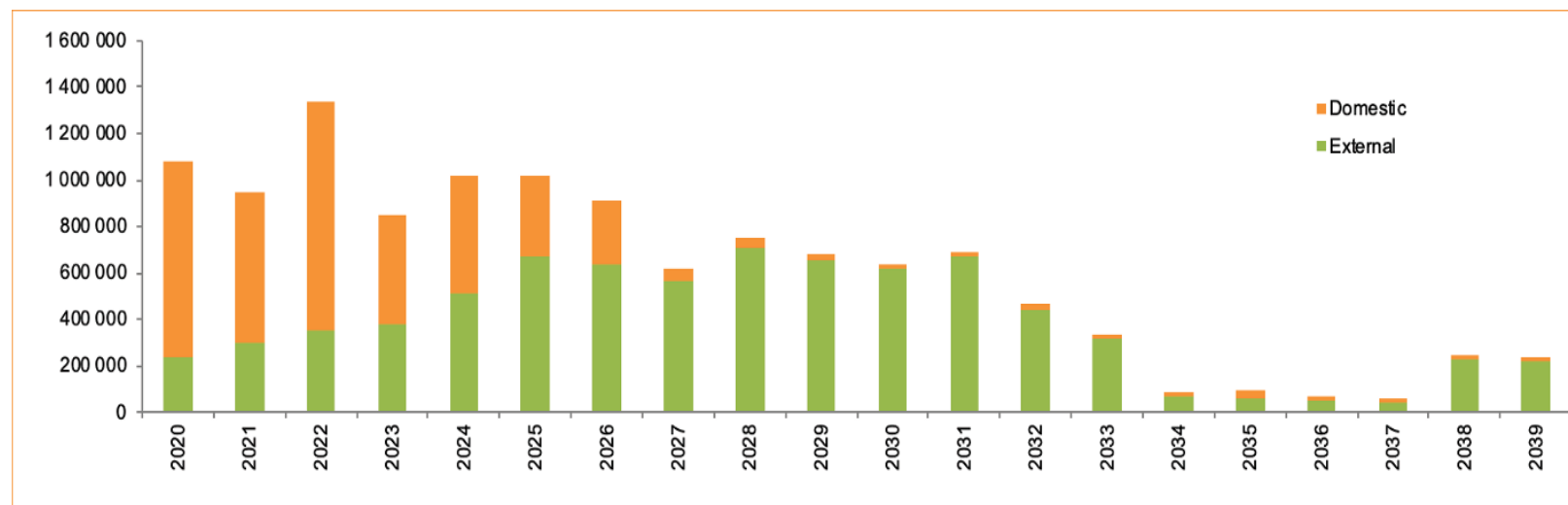
Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou le risque d'incapacité de l'Etat à refinancer sa dette.

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure, le volume du remboursement à honorer est important en 2020, 2021 et 2022. En effet, 18,4% du stock de la dette intérieure devra être refinancé en 2020. À court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille (voir tableau 22). Environ 54,1% de l'encours de la dette intérieure est à refinancer au cours des trois prochaines années (graphique 1).
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement des taux, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

Il convient de retenir que le risque de refinancement est faible compte tenu (i) de la maturité moyenne relativement longue de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique. Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds.

Graphique 1 : Profil des amortissements de la dette à fin 2019 (en millions de franc CFA)



Source : DGTCP/DDPD

II.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 4,3% à fin 2023. La dette publique à fin 2019 est quasiment à taux d'intérêt fixe (94,7%) permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse de taux flottants (Euribor, Libor) pourrait avoir un impact considérable sur le service de la dette. Même si depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins que les prêts commerciaux non concessionnels pourraient davantage être mobilisés.

II.3. Risque de change

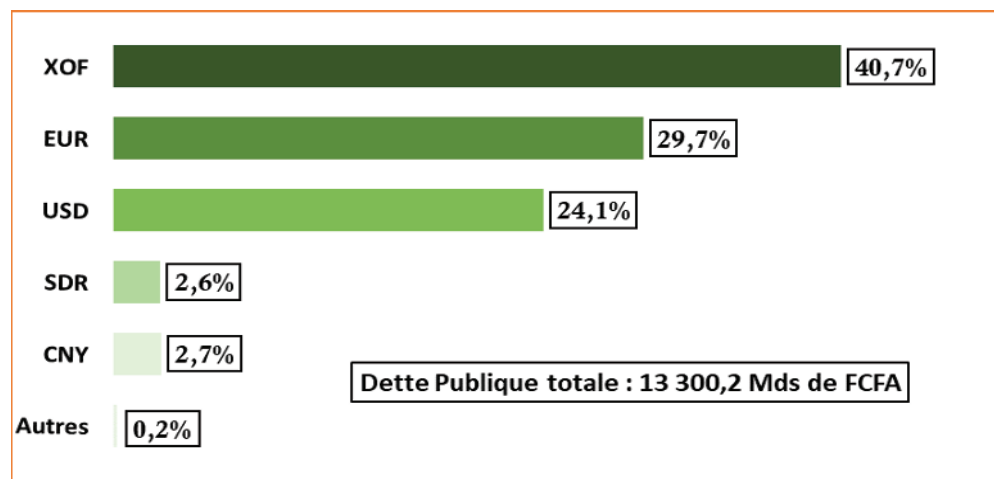
Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et du coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 29,6% du portefeuille de la dette totale à fin 2019 contre 37,1% en 2018 et 39,8% en 2017. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité. Le portefeuille de la dette publique est donc à ce titre exposé au risque de change. En particulier, les émissions d'Eurobonds, notamment en dollars US, exposent la dette à un risque de taux de change du fait des importantes échéances que l'État devra honorer.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Il convient aussi de souligner que la part de la dette libellée en Euro représente un risque potentiel à moyen-terme en cas de réforme du régime monétaire et du régime de change. Par exemple si l'arrimage du Franc CFA à l'Euro venait à être remplacé par un arrimage à un panier de devises ou un régime de change flottant, cela aura un impact sur le stock de la dette libellée en Euro.

Graphique 2 : Répartition de la dette publique à fin 2019 par devise



Source : DGTCP/DDPD

Le recours aux sources extérieures de financement accroît le risque de taux de change. A la faveur de la mise en œuvre des plans d'investissements futurs, les décaissements attendus portent également sur des financements extérieurs qui pourraient contribuer à accroître l'exposition au risque de taux de change.

II.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques

L'émission de garanties par l'État constitue une source de risque budgétaire, en ce sens qu'elle appelle d'éventuelles interventions budgétaires, notamment pour le remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet d'appel.

La Côte d'Ivoire fait face ces dernières années à des risques liés à des garanties émises par l'État au profit de certaines structures. À fin décembre 2019, le montant des garanties est de 774,5 milliards de FCFA (0,9% du PIB). En outre, des lettres de confort ont été émises par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit à certaines entreprises publiques (emprunt de la CI-Énergies auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement).

Par ailleurs, l'appel en 2015 d'une garantie émise par l'État dans le cadre du contrat PPP relatif au troisième pont d'Abidjan, pour cause de trafic insuffisant par rapport aux hypothèses du contrat, a occasionné un coût budgétaire annuel d'environ 0,07% du PIB. Le fort recours aux PPP attendu dans le cadre de la mise en œuvre des prochains programmes d'investissements, devrait également accroître les garanties y afférentes et induire une plus grande exposition budgétaire.

En conséquence, des mesures sont prises pour atténuer l'incidence budgétaire de ces garanties, notamment par :

- la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques ;
- le renforcement des capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ;
- de meilleures négociations des contrats PPP, avec notamment l'appui de spécialistes des partenaires techniques au développement.

II.5. Impact de la Covid-19 sur la dette

Au titre des initiatives qui ont été prises par l'Etat, une requête a été adressée au Secrétariat du Club de Paris en date du 03 juin 2020. En réponse à cette requête, un Mémoire d'Entente (MOU) a été conclu avec le Club de Paris le 11 juin 2020 en guise d'Accord Cadre. Au terme des accords bilatéraux à conclure avec les pays membres concernés, le montant des échéances à reporter s'élève à 83 milliards de FCFA, soit 4% du service à payer en 2020. Les négociations sont toujours en cours avec les créanciers du Club de Paris, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon.

Ces reports d'échéances, qui ne remettent aucunement en cause les engagements financiers qui lient l'Etat de Côte d'Ivoire à ces Partenaires financiers, permettraient de constituer une enveloppe budgétaire substantielle au titre de l'année 2020 en vue du financement du Plan de soutien économique, social et humanitaire annoncé par le Gouvernement pour contenir l'impact de la crise sanitaire sur l'économie.

Le paiement des échéances reportées s'effectuera sur la période 2022-2025.

A l'instar de la quasi-totalité des autres pays, la Côte d'Ivoire a vu ses besoins de financement augmenter en 2020 en lien avec la pandémie à Coronavirus, avec (i) un manque à gagner sur les recettes et (ii) de nouvelles dépenses d'urgence au titre de la lutte contre la maladie et de soutien à l'économie ;

Toutefois, l'impact sur le déficit public et donc la hausse de l'endettement public a été atténué par certains ajustements budgétaires. De plus, la majorité du financement de ce besoin supplémentaire provient de ressources hautement concessionnelles, ce qui permet ainsi de ne pas détériorer la caractéristique coût-risque du portefeuille de la dette publique.

Par ailleurs, la Covid-19 a entraîné une hausse importante de la volatilité sur les marchés internationaux au cours de l'année 2020. Dans un tel contexte, la Côte d'Ivoire a su faire face aux besoins de liquidité à court-terme via (i) les appuis des partenaires bilatéraux et (ii) le recours au marché régional. Elle ne s'est pas ainsi trouvée dépendante des marchés internationaux.

La classification de la Côte d'Ivoire parmi les pays à risque de surendettement « modéré » est maintenue en dépit de la prise en compte du cadrage macro-économique à moyen terme incluant l'impact de la Covid-19.

II.6. Aperçu des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD)

Le risque de surendettement global reste modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette publique extérieure que sur la dette publique totale. Toutefois, le portefeuille de la dette publique totale reste vulnérable à un choc sur le taux de croissance économique et les passifs conditionnels.

II.7. Quantification de l'impact de la survenance des risques

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure (les intérêts) inscrit au cadrage budgétaire de 2021 (595,41 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

Variables : les intérêts de la dette extérieure en 2021, $I_{dext_{2021}}=475,1$ milliards de FCFA avec un taux FCFA/USD $T_{C_{2021}}=595,41$ milliards de FCFA. La dette libellée en dollar US représente 41,7% de la dette extérieure. Ainsi, les intérêts à payer en dollar US s'élèverait à 41,7% de 475,1 milliards de FCFA en scénario de base soit 198,1 milliards de FCFA en 2021. La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste

En cas de survenance de risque de change, le taux de change FCFA/USD peut atteindre 625. Ainsi, les intérêts de la dette extérieure libellés en dollar US passeront à 208,1 milliards de FCFA d'où un accroissement de 9,9 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 17 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2021 à 2023 (en milliards de FCFA)

LIBELLE	Taux de change	2021	2022	2023
Scénario de base (cadre budgétaire)	595,4	198,3	203,3	195,7
Scénario pessimiste (survenance du risque)	625,0	208,1	213,4	205,4
Impact sur le budget de l'Etat		9,9	10,1	9,7

II.8. Mesures de mitigation des risques

Compte tenu des marges limitées d'absorption des chocs, il est fortement recommandé de concentrer les efforts sur les ratios de liquidité notamment, le ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires. A ce titre, l'État continuera :

- de négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- de mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment en augmentant les recettes budgétaires ;
- de suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel ;

En vue d'augmenter la capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire, les efforts se poursuivront en vue :

- d'améliorer le score du CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) ;
- d'inciter tous les pays membres de l'UEMOA à améliorer la couverture des réserves de change en mois d'importation de biens et services.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement veillera à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- initier des opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage, ...) ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;

- renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des opérations nécessitant une garantie de l'État ;
- limiter autant que de possible l'octroi de garanties directes ou implicites de l'Etat, en favorisant le recours le cas échéant à des mécanismes de rehaussement de crédit fournis par des tiers (institutions multilatérales, agences de crédit-export) ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 5 : Focus sur la couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 millions d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

III.1. Risques liés aux Entreprises Publiques

Les entreprises publiques se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent. Elles sont régies par les lois N°97-519 et 97-520 du 4 septembre 1997 relatives respectivement aux sociétés d'État et aux sociétés à participation financière publique. Pour éviter toute confusion, le périmètre choisi portera sur la participation de l'Etat dans le capital social. Ainsi, les Entreprises Publiques se résumeront aux Sociétés où l'Etat a une participation dans le capital social supérieure ou égale à 50%.

Au nombre de quarante et un (41), ces entreprises bénéficient, pour certaines, de subventions d'équilibre de l'État, dont le montant global s'élevait à 44,8 milliards FCFA en 2019. Cependant, elles participent également au financement du budget de l'État par le versement de dividendes (0,26% du budget 2019) et le paiement des impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat que pourraient avoir leurs activités.

III.1.1 Analyse des risques

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent de la performance financière de celles-ci. Ils peuvent conduire à des manques à gagner de recettes non fiscales notamment par un versement moindre de dividendes, au non-paiement des impôts et taxes par la constitution d'arriérés, aux restructurations financières impliquant l'Etat et enfin à une augmentation des dépenses publiques liées aux subventions. Ces risques peuvent se résumer comme ci-dessous.

▪ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques²

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, le principal risque concerne **le risque de contre-performance opérationnelle**. Il se traduit par une accumulation des déficits d'exploitation entraînant des besoins additionnels en subvention et autres concours financiers de l'État pour la restructuration de celles-ci.

² Le périmètre a été circonscrit aux entreprises du secteur non bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable à celles-ci.

- Situation à fin 2019

L'examen de la situation financière provisoire des entreprises publiques, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, fait ressortir une dégradation des capitaux propres de six (6) sociétés (INS³, EDIPRESSE⁴, ACI⁵, SGMT⁶, CI-ENGINEERING et BPCI⁷ (ex CNCE)). En effet, le ratio « fonds propres/capital social » (FP/CS) de ces sociétés est resté inférieur à la norme réglementaire⁸ qui est de 0,5. La proportion d'entreprises publiques en difficulté est **de 14,6% sur** un total de 41 entreprises.

Comparativement à l'exercice 2018, le nombre d'entreprises présentant ce risque de dégradation des fonds propres a baissé de 14% (six (6) contre sept (7) en 2019 imputable à la sortie de la BNI. En effet, cette dernière société a pu rehausser le niveau de ses fonds propres à fin 2019, affichant en conséquence un ratio (FP/CS) supérieur à 0,5 [0,88 contre 0,36 en 2018.].

Quant à l'INS, EDIPRESSE et SGMT, la dégradation de leurs fonds propres s'explique par un déséquilibre structurel ayant entraîné des pertes sur plusieurs exercices.

S'agissant d'Air Côte d'Ivoire (ACI) et de CI-ENGINEERING, des mesures ont été prises en 2019 pour la restauration de l'équilibre financier.

Par ailleurs, pour être conforme à la norme réglementaire, le besoin en recapitalisation des six (6) entreprises susmentionnées s'élèverait à 123 milliards FCFA, dont 113 milliards FCFA de contribution de l'Etat, si les mesures susvisées ne sont pas mises en œuvre.

- Prévisions 2020

L'analyse des données prévisionnelles de 2020 indique que deux (2) de ces entreprises (EDIPRESSE et ACI) seraient susceptibles de présenter un risque de dégradation de leurs fonds propres.

En effet, sur la base de l'analyse des prévisions financières au titre de 2020 desdites entreprises, le résultat net attendu ne permettrait pas de restaurer leur équilibre financier. A terme, ces entreprises pourraient représenter un risque et peser sur la gestion budgétaire de l'Etat de Côte d'Ivoire en 2020 si des mesures rectificatives de leur trajectoire ne sont pas prises.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne, toutefois avec une intensité faible de l'impact budgétaire.

Un plan de compétitivité a été adopté par le Gouvernement en janvier 2020 pour la restauration de l'équilibre financier d'Air Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ce plan en 2020, permettrait d'atténuer les risques d'exposition de l'Etat.

³ Institut National de la Statistique

⁴ Société d'Édition et de Presse

⁵ Compagnie de transport aérien Air Côte d'Ivoire

⁶ Société de Gestion du Grand Marché de Treichville

⁷ Banque Populaire de Côte d'Ivoire

⁸ Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social

▪ **Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques**

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'État, est un risque qui peut entraîner un recours excessif à l'endettement et des risques de surendettement.

- **Au niveau des garanties**

Le risque d'appel de la garantie est minime. En effet, pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, un nouvel arrêté a été signé pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'État (Cf. arrêté N°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019). De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte un faible impact sur le budget de l'État.

- **Au niveau du service de la dette**

L'accès préférentiel aux crédits présente également un risque de défaut de paiement du service de la dette.

. *Situation à fin 2019*

L'analyse des données retraçant l'ensemble des flux versés à fin 2019 montre que cinq (5) entreprises (PETROCI, SICOI, ANSUT, Poste de Côte d'Ivoire et SOTRA) n'ont honoré que partiellement leurs engagements. Le montant versé par chacune de ces entreprises varie entre 15% et 40% du service de la dette. Cela traduit la difficulté pour celles-ci à mobiliser suffisamment de ressources entraînant ainsi une croissance du stock de leur dette proportionnellement au montant des impayés.

Le montant des impayés s'élevait en 2019 à [216] milliards FCFA (2,9% du budget 2019).

. *Prévisions budgétaires 2020*

Sur la base de l'analyse des prévisions financières pour l'exercice 2020 des entreprises du secteur non bancaire, il ressort qu'aucune des entreprises à caractère non marchand ne présentera un risque de défaut de paiement du service de la dette. En effet, ces entreprises présentent un taux de couverture de la dette (TCD) supérieur à la norme de 1,2.

Au niveau des entreprises à caractère marchand, les sociétés EDIPRESSE et Poste de Côte d'Ivoire (PCI) présenteront un risque certain de défaut de paiement au regard de leur capacité d'autofinancement négative.

La probabilité d'occurrence de ce risque et l'intensité de l'impact budgétaire demeurent faibles.

▪ **Risque lié à la contraction des recettes provenant des Entreprises du Portefeuille de l'Etat**

Ce risque est relatif à la variation à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques et collectées par l'Etat, notamment la variation des recettes fiscales et des dividendes.

L'analyse des réalisations des années 2018 et 2019 fait ressort :

- une hausse de 34% des dividendes encaissés par l'État et qui se sont globalement établis à 19,1⁹ milliards de FCFA en 2019 contre 14,2¹⁰ milliards de FCFA en 2018 ;
- une hausse de 36,9% des impôts et taxes payés par les sociétés du Portefeuille de l'Etat, qui sont ressortis à 295,7 milliards de FCFA en 2019 contre 215,9 milliards de FCFA en 2018.

Au total, les recettes en provenance des entreprises du Portefeuille de l'Etat sont en hausse. Par conséquent, le risque lié à la variation à la baisse de ces recettes dans le budget de l'État est faible.

III.1.2 Risque lié à la pandémie de la Covid-19

La crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à coronavirus en Côte d'Ivoire a eu des répercussions sur les Entreprises publiques dont certaines ont bénéficié d'un appui de l'Etat en vue de faire face à leurs difficultés.

⁹ Hors les dividendes de PETROCI, son PV n'était pas disponible à la date de rédaction de ce rapport

¹⁰ Hors les dividendes de PETROCI

Tableau 18 : Principaux appuis aux entreprises publiques

(en milliards de FCFA)

ENTREPRISES	APPUIS SOLLICITES	APPUIS OCTROYES	IMPACT	COMMENTAIRES
Air Côte d'Ivoire	ND	14	Baisse de 60% de ventes de la 2ème quinzaine du mois de mars 2020, puis un arrêt total des activités de la compagnie	Soutenir les activités de la Compagnie
ANSUT	ND	1,2	Au 1er semestre 2020, le taux de réalisation des investissements se fixait à 1%	Réaliser un audit technique pour instruction du Prêt Souverain AFD et finaliser le projet télétravail des Administrations et des Cabinets ministériels
PAA	ND	15	Echéance de la dette CHEC (China Harbour Engineering Company) du mois d'avril non honorée	Faire face à l'échéance de la dette CHEC (China Harbour Engineering Company) du mois d'avril
PASP	ND	1	Baisse des tonnages des exportations et importations au niveau du Port de San-Pedro	Soutenir les activités de l'entreprise
Poste de Côte d'Ivoire	ND	1,42	Baisse du Chiffre d'affaire	Faire face aux salaires, assurance et autres charges fixes
RTI	ND	0,25	Baisse du chiffre d'affaires attendu suite à l'annulation de plusieurs commandes (publicité classique, espace agenda), à la gratuité des campagnes réalisées par certains ministères et des espaces consacrés au télé-enseignement.	Soutien à l'activité de la RTI
SODEXAM	ND	1,67	Baisse des activités des aéroports	Soutien aux activités de l'entreprise
SOTRA	ND	7,6	Baisse du nombre de passagers transportés	Prise en charge des pertes liées à la mise en œuvre des mesures barrières dans les bus
SNPECI	0,82815	0	Baisse des revenus attendus	Aucun soutien octroyé
SODERTOURS-LACS	1,14	0	Annulation de tous les séminaires et manifestations, quasi-fermeture de l'hôtel, Difficultés de paiement des salaires et des fournisseurs	Pas de soutien octroyé
SPDC	0,51763	0	Baisse du taux de fréquentation évalué à 5 - 10% contre 50% avant la crise, Fermeture de certaines unités hôtelières (IGC, la TOUR de l'Hôtel Ivoire, Lagoon)	Pas de soutien octroyé
TOTAL	2,48578	42,14		

Au total, c'est plus de 42,1 milliards de FCFA (0,52% du budget 2020) d'appuis financiers qui ont été octroyés à huit (8) entreprises publiques (19% des entreprises publiques) et 2,5 milliards de FCFA (0,03% du budget 2020) d'appui sollicité. La probabilité d'occurrence de ce type de risque est donc faible. Il en est de même pour son impact sur le budget de l'État.

III.1.3 Mesures de mitigation de ces risques

Au regard de ce qui précède, certaines mesures sont proposées afin de répondre au besoin de recapitalisation de ces sociétés :

- **Mesures non financières**

Il s'agira pour les sociétés présentant un risque certain, c'est-à-dire les sociétés dont les fonds propres sont entièrement consommés (INS-SODE, EDIPRESSE, BPCI (ex CNCE) et SGMT), de mettre en place un plan de développement n'incluant pas d'appui budgétaire direct de l'Etat. Ce plan consistera à :

- définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat, dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par conséquent de bonifier leur résultat net ;
- envisager une revalorisation des actifs, le cas échéant, pour améliorer les capitaux propres à travers l'écart de réévaluation ;
- diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires.

- **Mesures financières**

Elles consistent, pour les sociétés présentant un risque financier, de mettre en place un plan stratégique et de contractualiser les objectifs au moyen d'un contrat de performance avec l'Etat. Ces différents plans d'affaires devront contenir le coût de la restructuration de ces sociétés.

- **Mesures spécifiques liées à l'impact de la pandémie de la Covid-19**

La pandémie de la Covid-19 apparue à fin 2019 en Chine, a entraîné une récession de l'économie mondiale. Les perspectives de croissance économiques en 2020 s'en sont trouvées fortement impactées. Aussi, l'anticipation des risques budgétaires devrait être revue en tenant compte des effets de la crise actuelle. En conséquence, les entreprises publiques ont été invitées à :

- ajuster leurs prévisions financières afin de prendre en compte l'incidence du ralentissement (ou de l'arrêt) momentané d'activité économique dans leurs performances financières ;
- présenter l'évolution de leur trésorerie, le manque à gagner potentiel et le soutien attendu de l'Etat, le cas échéant.

III.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale

Concessionnaires du service public de l'Etat, trois institutions de prévoyance sociale (IPS) exercent leurs activités en Côte d'Ivoire. En effet, ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La CGRAE et la CNPS gèrent le régime de retraite par répartition, c'est-à-dire une solidarité intergénérationnelle : les cotisations des salariés actifs servent à financer les pensions pour les retraités inactifs.

En effet, la gestion de ce régime par répartition est une forme d'épargne sans accumulation des cotisations sur les comptes individuels des salariés. Ce système est viable si le montant des cotisations des salariés actifs, qui dépend du taux de cotisations et du nombre de cotisants, est suffisant pour couvrir les droits à pension constitués par les salariés à la retraite.

Quant à la CNAM, elle est l'Institution de Prévoyance Sociale chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, à travers deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes démunies.

Ces Institutions de prévoyance sociale sont soumises dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentés ci-après.

III.2.1 Déséquilibre financier des régimes de retraite

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces institutions sur le budget de l'État. Ce déséquilibre survient lorsque les cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions.

Concernant la **CNPS**, elle a connu un premier déséquilibre financier au cours de la période de 1994 à 1999. Afin de faire face à ce déséquilibre, l'État de Côte d'Ivoire a pris notamment les mesures suivantes :

- modification du statut juridique à travers les lois N°99-476 et 99-477 portant respectivement définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale et code de prévoyance sociale ;

- augmentation du taux de cotisation sociale de retraite à 8% ;
- apport en fonds de dotation de 10 milliards FCFA.

A partir de 2004, un second déséquilibre financier du régime de retraite de la CNPS a été constaté. En effet, le déficit structurel cumulé sur cette branche avoisinait les 200 milliards FCFA de 2005 à 2011.

Face à cette situation, l'État est intervenu en mettant en œuvre une réforme paramétrique du système de retraite qui avait pour objectifs :

- la mise en cohérence des réalités démographiques avec le paramétrage du régime ;
- le ralentissement du déficit financier pluriannuel ;
- la restauration de l'équilibre financier à long terme.

Les modifications ont essentiellement porté sur :

- les taux de cotisations sociales qui sont passés de 8% en 2011 à 12% en 2012, puis à 14% à partir de 2013 ;
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans.

Ainsi, sur la base de la dernière étude actuarielle réalisée au sein de la CNPS en 2008, avec l'application des réformes préconisées, la situation du régime restera excédentaire jusqu'en 2043 ou 2044. Selon l'étude, cette période fait ressortir la survenance des premiers signes des déficits qui s'établiraient à 10 milliards FCFA. Cela amènerait alors l'Etat à effectuer un appui budgétaire ou à réviser le modèle paramétrique du système de retraite actuel.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2020, le monde entier est touché par la pandémie de la maladie à coronavirus. Dans ce contexte, des mesures ont été prises par le gouvernement, d'une part, en riposte à la pandémie et, d'autre part, en soutien aux entreprises. Il s'agit notamment de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du report de certaines obligations fiscales et sociales. Ces mesures ne sont pas sans impact sur l'économie ivoirienne et par conséquent sur l'activité de l'Institution au vu des suspensions d'activité et mise au chômage technique déjà constatées.

Selon les études réalisées, le niveau de recouvrement des cotisations espéré en 2020 est de 200 milliards FCFA contre une prévision initiale de 290 milliards de FCFA. Ce qui fait ressortir une baisse des recettes de 90 milliards FCFA.

En ce qui concerne les revenus (produits financiers) liés aux placements financiers et monétaires, une baisse des recettes de 5 milliards de FCFA serait envisagée. En effet, pour financer les prestations sociales et les charges de fonctionnement, la CNPS a eu recours au déblocage

des dépôts à terme, engendrant ainsi la baisse de leur niveau. Cette baisse du portefeuille de DAT et du niveau des recettes a conduit à la réduction des revenus financiers initialement projetés.

Au total, cette crise sanitaire induirait au titre de l'année 2020, une baisse des excédents de trésorerie d'environ 95 milliards de FCFA pour la CNPS. En dépit de la reprise progressive de l'activité économique, les effets de la pandémie pourraient se poursuivre en 2021, avec un déficit prévisionnel de 54 milliards FCFA. Le niveau de recouvrement espéré s'élèverait alors à 242 milliards FCFA contre 296 milliards FCFA en situation normale.

Afin d'atténuer les effets de cette crise sanitaire sur les activités de l'Institution, un mécanisme de titrisation et/ou conversion en émissions obligataires souveraines serait envisagé en vue de réduire progressivement les dettes à forte antériorité de l'Etat vis-à-vis de la CNPS.

Au titre de la **CGRAE**, le déséquilibre financier du régime de retraite est survenu entre 2005 et 2012. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres.

Face à ce déséquilibre du régime de retraite au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- modification du statut juridique par application de la loi N°99-476 et à travers le décret n°2012-367, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) ;
- augmentation du taux de cotisation sociale de retraite à 25% ;
- report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- apport en fonds de dotation de 10 milliards FCFA.

Les dernières études actuarielles réalisées par la CGRAE en 2014 ont montré que le prochain déséquilibre du régime devrait intervenir autour de 2042. Si cette situation survenait, l'État de Côte d'Ivoire devrait octroyer un appui budgétaire à la CGRAE. Toutefois, pour prévenir cette situation, l'Etat devra réviser les indicateurs du régime par une modification paramétrique du régime des pensions.

Par ailleurs, depuis le 11 mars 2020, la Côte d'Ivoire a connu son premier cas de la maladie à Covid-19. L'impact de cette pandémie s'est fait ressentir au niveau de la production des prestations, des dépenses de fonctionnement et des investissements :

- au niveau de la production des prestations de retraite, la CGRAE a réussi à atténuer les effets de la pandémie en réaménageant ses horaires de travail et en mettant en place le télétravail. Ces mesures ont contribué à la poursuite de l'émission des prestations de retraite en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat retraités ;
- les dépenses de fonctionnement quant à elles, ont connu une augmentation de 15% par rapport à 2019 en raison des actions de prévention mises en place par la Direction générale. Des accompagnements en faveur des faitières des assurés et d'importants approvisionnements en masques et outils de protection sanitaires ont été acquis pour faire face à la Covid-19 ;
- les investissements ont été exécutés à hauteur de 12% au 30 juin 2020 compte tenu de l'impact négatif de la Covid-19. Ce qui pourrait entraîner la baisse des produits ou revenus financiers liés à ces investissements.

Si les effets de la Covid-19 devait se poursuivre jusqu'en 2021, les activités d'investissements et de fonctionnement du régime de retraite seraient impactées négativement et les prévisions seraient revues à la baisse pour un taux minimum de 15%.

S'agissant de la **CNAM**, le coût élevé des prestations de service de santé par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime. Compte tenu du démarrage effectif de l'activité de la CNAM en octobre 2019, le risque ne peut être quantifié de façon exhaustive au cours de l'exercice 2020. Toutefois, les mesures idoines ont été prises par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

En somme, le risque de survenance d'un déséquilibre financier des régimes de retraite demeure faible sur la période 2021-2023 pour la CNPS et la CGRAE. En effet, selon les études actuarielles réalisées par ces deux institutions, les prochains déséquilibres financiers des régimes de retraite pourraient survenir à partir de 2042 et l'impact financier global des déficits sur le budget de l'État pourraient se chiffrer au minimum à 20 milliards FCFA.

L'impact des déficits de la CNPS et la CGRAE demeure donc faible sur le budget de l'État pour la période 2021-2023, car les régimes de retraite sont encore dans leur zone d'équilibre.

III.2.2 Insuffisance des cotisations

Les Institutions de Prévoyance Sociale connaissent des difficultés d'immatriculation de certains employeurs, travailleurs et assurés du fait, soit de leur refus de se faire immatriculer, soit d'omissions dans la souscription aux déclarations ou de leur non-localisation. Le risque de survenance de la non-immatriculation des assurés est relativement élevé, toutefois son impact sur le budget de l'Etat est faible.

Pour y remédier, il convient de définir une politique d'identification exhaustive et de localisation des employeurs, assurés et également de prévoir des sanctions en cas de non-déclaration de l'entreprise et des assurés.

III.2.3 Non-paiement des prestations dites non contributives

Certaines prestations (capital décès, allocations familiales, soldes de reformes, prise en charge des prestations d'assurance maladie et tickets modérateurs des indigents etc.) sont payées par les Institutions de Prévoyance Sociale pour le compte des employeurs du secteur public. Ces prestations, qui ne font pas l'objet de versement de cotisations de la part des fonctionnaires et agents de l'État d'une part et des indigents d'autre part, ne devaient pas en principe être payées par les différentes Institutions.

Aussi l'État et ces employeurs devraient-ils prendre en charge ces prestations sous forme de subventions ou contributions versées aux IPS. Le paiement de ces prestations par les IPS constitue donc une créance sur l'État et les employeurs. Le non-remboursement des prestations non contributives ainsi payées pourrait engendrer un déficit avec pour conséquence un déséquilibre prématuré des régimes de retraite et d'assurance maladie. La probabilité de survenance de ce risque est relativement élevée. Toutefois, la situation excédentaire des régimes à ce jour induit un risque faible d'impact sur le budget de l'État à court et moyen termes.

III.2.4 Accumulation de la dette des secteurs privé et public vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE

Les cotisations des agents contractuels travaillant dans les démembrements de l'État, déclarés à la CNPS, s'accroissent et enregistrent quelque fois des retards dans leur recouvrement. Par ailleurs, les arriérés de cotisations des employeurs connaissent une relative accumulation au fil des exercices et leur recouvrement pourrait être difficile à effectuer.

Cela pourrait entraîner des difficultés à moyen et long terme dans le paiement des prestations au profit des retraités, surtout durant la présente période de crise sanitaire. Ces créances s'élèvent respectivement à 91,1 milliards de FCFA pour la CNPS et 72,5 milliards de FCFA pour la CGRAE au 31 décembre 2019, soit un montant cumulé de 163,6 milliards de FCFA.

L'impact sur le budget de l'État est faible à court terme, en dépit du montant relativement élevé des arriérés.

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibilisation des employeurs ;
- renforcement du cadre législatif (des textes) en matière de recouvrement des créances ;
- renforcement des contrôles des employeurs ;

- titrisation systématique des arriérés de cotisations sociales ;
- compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.

III.2.5 Tensions de trésorerie

Elles sont dues au non-respect des délais de paiement des cotisations sociales, à la baisse des encaissements des cotisations, à l'insuffisance de l'emploi des excédents de trésorerie et à des investissements inopportuns.

La probabilité de survenance de ce risque est faible et son impact sur le budget de l'État l'est également.

Pour mitiger ce risque, certaines actions préventives doivent être adoptées, notamment :

- une meilleure formalisation des procédures de gestion de trésorerie ;
- l'élaboration et la mise en place de procédures de gestion financière dans le respect des ratios prudentiels édictés par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

III.2.6 Paiements frauduleux et indus

Ces paiements résultent du non-respect des procédures de paiement, de l'inexistence d'un système d'identification fiable des bénéficiaires authentiques, des multiples immatriculations des assurés, de la mauvaise identification du type d'assuré, du paiement par virement bancaire à des personnes décédées.

La probabilité de survenance de ce risque est élevée malgré le dispositif de contrôle interne mis en place. L'impact sur le budget de l'État reste toutefois faible.

Pour atténuer ce risque, il convient de :

- mettre en place un système biométrique afin de mieux identifier les bénéficiaires effectifs des prestations ;
- mener des réflexions sur la possibilité d'une constitution de plateformes d'échanges avec les structures délivrant les pièces administratives ;
- réaliser périodiquement un contrôle physique des assurés.

III.2.7 Surconsommation médicale

Cette situation est causée par la fraude et les aléas moraux liés à la consommation abusive des prestations et peut entraîner des déficits dans la gestion. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la mise en place de textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraudes.

III.2.8 Surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)

La surfacturation des prises en charge peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires.

Au total, l'État de Côte d'Ivoire a été amené à intervenir financièrement à hauteur de 20 milliards de FCFA pour résorber les différents déséquilibres financiers des régimes de retraite qu'ont connu les Institutions de Prévoyance Sociale (CNPS et CGRAE).

A l'horizon 2040, de nouveaux déséquilibres pourraient apparaître. Afin de réduire ce risque de déséquilibre des régimes de pensions gérés par la CNPS et la CGRAE, des réformes devront être mises en œuvre pour rétablir l'équilibre des branches de retraite et leur permettre de continuer à enregistrer des excédents de trésorerie.

Dans la perspective de mise en œuvre de ces réformes, la CNPS et la CGRAE ont renforcé le modèle économique actuel en lien avec la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation. Il s'est en effet agi d'adjoindre au modèle basé sur la solidarité intergénérationnelle, un modèle de capitalisation des cotisations des salariés des secteurs privé et public. L'objectif étant de gérer de façon optimale les excédents dégagés par le régime et l'activité en vue de garantir une pérennité audit régime de retraite.

III.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités territoriales

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus de décentralisation depuis le début des années 1980. Elle compte à ce jour, 234 collectivités territoriales dont 2 Districts Autonomes, 31 Régions et 201 Communes.

Les risques budgétaires liés à la gestion financière de ces collectivités territoriales sont en rapport avec le déficit budgétaire potentiel des dites collectivités, la gestion des dettes, les difficultés de mobilisation des recettes propres, l'absence d'un système informatique dédié à la gestion financière.

III.3.1 Risques liés au déficit budgétaire des collectivités territoriales

Chaque année, l'Etat alloue des dotations de fonctionnement et d'investissement aux Collectivités Territoriales et leur reverse également une part des impôts collectés. Sur la base de ces ressources attendues ainsi que des ressources propres que ces collectivités sont amenées à mobiliser, elles arrêtent les dépenses qu'elles devront effectuer dans le cadre de l'élaboration de leur budget. Toutefois, ces ressources attendues sont basées sur des objectifs budgétaires notamment de l'Etat. Dans le cas où ces objectifs ne sont pas atteints, les ressources des collectivités pourraient également ne pas atteindre leurs niveaux prévisionnels, induisant de ce fait des déficits potentiels.

Les déficits budgétaires ainsi créés constituent des risques budgétaires pour l'Etat qui peut être sollicité en dernier ressort en vue de leur résorption. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparaît faible à court terme.

III. 3.2 Risques liés à l'encours des dettes des Collectivités Territoriales

L'encours des dettes non institutionnelles des Collectivités Territoriales auprès du Fond de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) se chiffre à **1,3 milliard de FCFA** en 2020. Ces emprunts sont destinés aux dépenses susceptibles de favoriser les activités économiques sur le territoire de l'entité décentralisée. Il s'agit en particulier des dépenses relatives à la construction des marchés, des abattoirs et des gares routières. Par ailleurs, les intérêts de ces emprunts s'élèvent à **344,5 millions de FCFA**, soit **25,7%** du montant total.

Le niveau relativement faible du recouvrement des recettes propres et des dotations transférées, accentué par l'impact de la pandémie de la Covid-19, est un facteur qui amoindrit la capacité des Collectivités territoriales à rembourser leurs dettes, dont les intérêts continuent de s'accumuler.

Cette situation induit un risque potentiel d'intervention de l'Etat en vue de renforcer les moyens desdites Collectivités destinés au remboursement de leur dettes.

III. 3.3 Risques liés à la difficulté de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales

La disparité et l'instabilité des ressources propres des Collectivités Territoriales sont illustrées par celles des Communes du District d'Abidjan avec une progression de 105% de 2016 à 2017 et une baisse en valeur absolue de 24% de 2018 à 2019.

Ce faible taux de recouvrement des ressources propres est dû à la non détermination du potentiel fiscal des collectivités, à la déperdition des ressources liée au maniement par les collecteurs et l'utilisation de valeurs inactives (timbres) non sécurisées et falsifiables.

La faiblesse de ces ressources propres a été accentuée en 2020 du fait des effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, notamment la fermeture de certains commerces à fort taux de rendement dans le budget des collectivités.

Cette faible mobilisation des ressources propres est de nature à contraindre les collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat.

III. 3.4 Risques liés à la non couverture totale du Système Informatique de Gestion des Collectivités Décentralisées (SYGESCOD)

Contrairement à l'Etat central qui élabore et exécute son budget à travers un système informatique intégré, les collectivités territoriales quant à elles continuent d'élaborer et d'exécuter leurs budgets de façon manuelle ou à travers des systèmes informatiques propre à chacune d'elles, à l'exception des 32 collectivités connectées au Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD). Ce taux encore relativement faible de couverture des collectivités par ce système intégré de gestion, ne permet pas d'atteindre une pleine performance et un suivi efficace de la gestion de l'ensemble des collectivités, laissant encore subsister de ce fait des risques budgétaires potentiels. Toutefois, les actions d'extension de la couverture des collectivités par le SIGESCOD se poursuivent.

III. 3.5 Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des collectivités territoriales.

En vue de mitiger l'impact des risques évoqués ci-dessus, les mesures suivantes ont été identifiées :

- mettre effectivement en application le décret sur le recouvrement des recettes propres des collectivités par voie électronique;
- prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque collectivité territoriale ;

- former et sensibiliser les acteurs de la dépense publique dans les collectivités et les opérateurs économiques à l'application des règles et procédures de gestion financière des collectivités territoriales ;
- renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Locales en matière de gestion budgétaire ;
- accélérer le déploiement du SIGESCOD et rendre obligatoire son utilisation ;
- prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités aux crédits effectivement reçus.

IV RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'État se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités.

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent contraindre la réalisation des objectifs budgétaires. Ces risques peuvent être appréhendés au niveau des ressources intérieures et des ressources extérieures :

IV.1. Risques sur la mobilisation des ressources intérieures

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures, les recettes de portes et les recettes non fiscales.

IV.1.1 Au niveau des recettes fiscales intérieures

Les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures se déclinent comme suit :

- **la résurgence de la maladie à Coronavirus en 2021** ayant pour corollaires, entre autres, le ralentissement du rythme de croissance de l'activité et la poursuite des mesures d'allègement fiscal.

Dans cette hypothèse, il faut envisager des contractions substantielles de recettes attendues de 2021 à 2023 comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau 19 : Estimation de l'impact de la résurgence de la Covid-19 sur les recettes fiscales intérieures

LIBELLE	2021	2022	2023
Impact (Taux de régression des recettes)	-6,3%	-8,9%	-11,1%

Source : DGI

- **la baisse des prix des matières premières agricoles, minières et énergétiques.** Cette baisse réduirait le chiffre d'affaires des entreprises des secteurs concernés et des taxes sur les opérations effectuées sur ces produits, entraînant un amenuisement des impôts. En effet, depuis mars 2020, les différentes projections indiquent une baisse des prix sur les produits agricoles de rente,

miniers et énergétiques en 2021. Outre les impôts ordinaires payés par les entreprises de ces secteurs, les autres impôts et taxes concernés portent principalement sur les droits d'enregistrement, le droit unique de sortie ainsi que les revenus du pétrole et du gaz.

- **les pratiques d'optimisation fiscale des entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.)** dans des secteurs à forte contribution fiscale. Cette stratégie des entreprises entraîne des pertes importantes de recettes fiscales. C'est le cas notamment des :
 - . **Entreprises du secteur des télécommunications**, qui représentent environ 18% des recettes fiscales intérieures. La baisse du chiffre d'affaires de ces entreprises en relation avec les stratégies commerciales (par exemple les bonus d'unités) affecte considérablement les performances de mobilisation des recettes fiscales.
A titre d'illustration, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications en 2019 s'élèvent à **plus de 30 milliards de FCFA en matière d'impôt BIC**.
 - . **Entreprises filiales de multinationales** qui ont souvent recours à des cabinets spécialisés pour l'exécution de certaines opérations tendant à minimiser le résultat fiscal, avec des répercussions sur l'impôt BIC.
- **l'augmentation des coûts fiscaux** liés aux exonérations et aux mesures dérogatoires est un facteur de risque sur la mobilisation des recettes fiscales.

En effet, les coûts fiscaux des mesures dérogatoires enregistrés par la DGI se chiffrent à 51 milliards de FCFA à fin juin 2020 et enregistrent une progression substantielle de 29% par rapport au niveau de la période correspondante en 2019. A fin 2019, ils s'élevaient à 95,1 milliards de FCFA, soit environ 0,3% du PIB nominal. En 2021, ils pourraient atteindre 151 milliards de FCFA.

- **les retards enregistrés dans la mise en œuvre de certaines mesures** dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'État. Il s'agit entre autres :
 - . des travaux du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) qui devraient permettre de recouvrer **15 milliards de FCFA** de recettes supplémentaires inscrites dans le budget 2020. Cependant, les effets attendus des travaux ne sont pas encore suffisamment perceptibles sur les recettes.
 - . des dispositifs de contrôle des flux de télécommunication, qui devraient impacter positivement les recettes fiscales d'au moins **25 milliards de FCFA en 2020**, tardent à être mis en œuvre.

- **le poids croissant du secteur informel et la sous fiscalisation de certains secteurs d'activités** entraînent des déperditions de recettes. Le développement du secteur informel est un risque pour l'économie en raison de la concurrence déloyale qui est faite au secteur formel, érodant ainsi l'assiette fiscale.
- **la non-appropriation par les agents des nouveaux outils de gestion.**

La digitalisation marquée par le déploiement du SIGICI (Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire) qui est un facteur de sécurisation des recettes, pourrait constituer un élément de risque si les mesures d'accompagnement ne sont pas prises suite à cette migration. Il s'agit notamment de la formation des agents pour une utilisation effective de l'outil, de la disponibilité des équipements techniques (réseau internet, serveur de grande capacité, ordinateurs, ...). Cet applicatif est utilisé depuis 2018 par les grandes et moyennes entreprises d'Abidjan. A fin juin 2020, 77% des recettes de la DGI ont transité par le portail du SIGICI. Le recouvrement de toutes les recettes fiscales intérieures devrait transiter par cet applicatif à partir de 2021.

La non-réalisation de ces mesures d'accompagnement pourrait affecter la performance des services de contrôle et ainsi impacter le niveau de recouvrement des impôts et taxes en 2021.

Pour faire face à tous ces risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- . l'amélioration de la coopération internationale en vue de lutter contre l'évasion fiscale ;
- . l'adoption d'une politique de stabilisation des taux d'enregistrement sur une longue période ;
- . la rationalisation des exonérations ;
- . le renforcement du contrôle fiscal ;
- . la redynamisation des centres de gestion agréés (CGA) à travers la création d'un secrétariat permanent en charge du suivi de leurs activités ;
- . la réorganisation des services de la DGI en tenant compte de la segmentation du fichier des contribuables.

IV.1.2 Au niveau des recettes fiscales de porte

La perception des droits et taxes de porte est soumise à des risques multiples que sont :

- les exonérations ponctuelles prises en cours d'exercice pour remédier à des situations exceptionnelles engendrant des manques à gagner de recettes.
- la fraude douanière (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèce) :

- Sur la période 2015-2019, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,5% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 31,7 milliards de FCFA sur la période 2021-2023 en lien avec la fraude.

Tableau 20 : Tableau du niveau des droits compromis

(En milliards FCFA)

LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,88	1 556,11	1 669,81	1 696,65	1 849,95
Droits Compromis (2)	22,08	20,42	17,15	29,19	33,95
Ratio (2) / (1)	1,50%	1,31%	1,03%	1,72%	1,84%

Source : DGD

Tableau 21 : Tableau du niveau des prévisions des droits compromis

(En milliards FCFA)

LIBELLE	2021	2022	2023
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 994,53	2 156,84	2 286,69
Droits Compromis (2)	29,50	31,90	33,82
Ratio moyen (2015-2019)	1,48%		

Source : DGD

- la baisse des prix internationaux : Les années 2015 et 2016 ont enregistré une baisse des prix à l'importation respectivement de 0,4% et de 0,6%. Cette baisse a entraîné une perte de recettes de 3 milliards de FCFA en 2015 et de 4,85 milliards en 2016 dont 3,62 milliards sur les biens d'équipement. La survenance de ce facteur de risque occasionnerait une perte de recettes sur les marchandises générales de 5,53 milliards en se basant sur les réalisations 2015 et 2016.
- un dysfonctionnement au niveau de la chaîne portuaire pouvant engendrer un goulot d'étranglement dans la procédure de dédouanement des biens importés ou un détournement du trafic avec pour conséquence une contre-performance dans la mobilisation des recettes. Ce risque pourrait survenir en cas de crise sociopolitique. A titre d'illustration, l'année 2009 a été marquée par des grèves intempestives au premier semestre qui ont occasionné des pertes directes de recettes estimées à environ 2 milliards FCFA sur les importations. Ce sont les grèves des dockers (1 milliards de FCFA de pertes de recettes), la grève des douaniers (500 millions de FCFA de pertes de recettes) et les problèmes administratifs liés à l'obtention de la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI).

Pour faire face à tous ces risques sur le recouvrement des recettes de portes susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- . la rationalisation des exonérations ;
- . le renforcement de la dotation des bureaux de douanes en scanners,
- . le renforcement de l'analyse de risques ;
- . la poursuite des projets d'interconnexion avec les douanes des pays frontaliers ;
- . l'élaboration du rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
- . la stabilisation du climat sociopolitique.

IV.2. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon ses modes de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs. La mobilisation de des appuis budgétaires attendus est entravée par des risques qui portent notamment sur l'instabilité institutionnelle, les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises des appuis budgétaires attendus

- Risques liés à l'instabilité institutionnelle

Ces risques se manifestent à travers les changements récurrents de gouvernement et a pour effet de retarder le déclenchement de certains appuis budgétaires. L'instabilité institutionnelle est une réalité au gré de laquelle une activité devant mobiliser un appui budgétaire peut passer du stade de priorité au stade d'activité ordinaire. Ce qui constitue un risque de réalisation des conditionnalités requises.

- Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, d'équité ou de démarche qualité. La satisfaction de ces conditionnalités génère des charges de fonctionnement ou d'investissement pour lesquelles les crédits ne sont pas toujours disponibles. En outre, cela peut nécessiter une réforme institutionnelle qui est confrontée parfois à la lourdeur administrative.

- Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change y afférent. Une dépréciation de la valeur de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires.

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires peuvent se résumer comme suit :

- assurer la continuité des activités entrant dans les conditionnalités des appuis budgétaires. A ce titre, le basculement en mode budget-programmes constitue un atout pour atténuer ce risque ;
- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre ;
- mettre en place un mécanisme de gestion du risque de taux de change lié aux appuis budgétaires attendus.

V RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

V.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures

- Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO

Les accords de prêts signés qui sont pour la plupart libellés en devise sont sujets aux fluctuations du taux de change. Lorsque cette situation entraîne une moins-value, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'État de Côte d'Ivoire afin de permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

- Risques liés à la non-disponibilité d'études de qualité

L'absence d'études fiables pourrait entraîner des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'État. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

- Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entraîner, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

- **Risques liés à la détermination de la part supportée par l'Etat**

Il existe pour certains projets cofinancés, des difficultés à déterminer la part Etat, car elle n'est souvent pas précisée de façon exhaustive dans les conventions de financement. Il existe dans certains cas, des conventions de financement où les montants des droits et taxes ne sont pas comptabilisés dans le cout total des projets.

- **Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'État dans les projets cofinancés**

La non-exécution de la contrepartie de l'Etat peut provenir d'un niveau insuffisant de dotation devant couvrir ses engagements dans la mise en œuvre des projets cofinancés. Vu que l'exécution de la contrepartie Etat est souvent une condition majeure au décaissement de la part bailleurs pour la réalisation des projets concernés, ce type de situation fait peser donc un risque sur le Budget de l'Etat.

- **Risques liés au non-respect ou à l'insuffisance des engagements des facteurs sociaux et environnementaux des projets**

La gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés peut être un facteur bloquant de la bonne exécution de ces projets. La lenteur dans le processus d'indemnisation (réinstallation, désintéressement etc.) est désormais une conditionnalité à l'utilisation des ressources des bailleurs. Il en est de même des projets à impact environnemental.

- **Autres risques liés aux projets cofinancés**

Il s'agit des difficultés à connaître l'état d'exécution financière des projets cofinancés dont les montants sont directement exécutés par les bailleurs. En effet, certains projets sont exécutés à travers des procédures propres au bailleur par le truchement des bureaux ou cabinets privés commis par le bailleur et peuvent ainsi constituer un risque budgétaire.

V.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres

En ce qui concerne les projets d'investissements publics exclusivement financés sur ressources internes, des risques sont également à relever. Il s'agit notamment de :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers constitue des entraves à la réalisation de certains projets ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;

- recruter des cabinets compétents et expérimentés pour la réalisation d'études de qualité ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- mettre en place un dispositif permanent et opérationnel de conception, de préparation et de suivi et évaluation des projets au sein des ministères et Institutions de l'Etat ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programme financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordinateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets ;
- prioriser les prêts libellés en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets;
- mettre à niveau les crédits budgétaires alloués aux contreparties des projets enregistrant une bonne exécution ;
- renforcer l'encadrement des dépenses relatives au fonctionnement des unités de gestion des projets ;
- faciliter les procédures de passations des marchés publics à travers une collaboration plus accrue des cellules des marchés publics au sein des structures.

V.3 Risque lié à l'évolution de la masse salariale

La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense et d'assurer une convergence progressive du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales vers la norme communautaire de 35%. Toutefois la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale de 5 ans conclue en 2017 entre le gouvernement et les organisations syndicales du secteur public. Aussi, pour la période 2021-2023, le principal facteur de risque budgétaire lié à la masse salariale est la rupture de la trêve sociale qui pourrait se traduire par la formulation de nouvelles revendications ou la réactivation de revendications déjà portées à la connaissance du gouvernement. Il s'agit notamment des revendications liées au raccourcissement du délai imparti pour le paiement du stock des arriérés des mesures actées de 2009 et à la révision à la hausse de la valeur du point d'indice.

Pour rappel, le protocole d'accord signé en 2017 entre le gouvernement et les organisations syndicales du secteur public prévoit l'apurement sur une période de huit (08) ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, des 249,6 milliards de FCFA de stock d'arriérés de salaires constitué sur la période allant de janvier 2009 à décembre 2013. En outre, le plan d'apurement projette une prise en charge de 34,9 milliards de FCFA par an au cours des cinq (05) premières années et 25,0 milliards de FCFA par an pour les trois (03) dernières années.

Aussi, toute réduction des délais d'apurement engendrerait-elle des coûts additionnels pour le budget de l'Etat. Ci-dessous, sont proposées des estimations du coût additionnel pour des délais d'apurement ramenés à quatre (04), cinq (05) et six (06) ans :

- *délai d'apurement ramené à 4 ans* : le coût additionnel sur le budget 2021 est de 110,0 milliards ;
- *délai d'apurement ramené à 5 ans* : les coûts additionnels sur les projections actuelles de la masse salariale pour les années 2021 et 2022 sont évalués à 55 milliards par an ;
- *délai d'apurement ramené à 6 ans* : les coûts additionnels sur les projections actuelles de la masse salariale pour les années 2021, 2022 et 2023 sont évalués à 25,0 milliards par an.

Ce risque pourrait être atténué à travers :

- la poursuite du respect des engagements pris par chaque partie (Gouvernement et Syndicats) dans le cadre de la trêve sociale et le bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2017 ;
- la poursuite de la mise en œuvre effective de la stratégie de maîtrise de la masse salariale avec pour objectif le respect à terme de la norme communautaire de 35% du ratio masse salariale sur recettes fiscales.

V.4 Risque de constitution de passifs

L'existence de passifs entraîne des risques majeurs qui entravent l'exécution du budget. Ils résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire ou avec une couverture budgétaire partielle. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA, dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'État. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour éviter la constitution de nouveaux passifs, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit entre autres de :

- la vulgarisation des règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- la sensibilisation et la formation des acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ;
- l'organisation de rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- la mise à niveau des crédits budgétaires considérés comme insuffisants ;
- la poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- la poursuite de la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;
- l'accessibilité des informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.

VI- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES

Les autres risques spécifiques dont la survenance pourrait potentiellement engendrer d'éventuels coûts budgétaires peuvent se résumer comme suit :

- risques socio-politiques et sécuritaires ;
- risques liés aux partenariats public-privé (PPP) ;
- risques liés au secteur financier ;
- risques liés aux catastrophes naturelles ;
- risques liés à l'exploitation des ressources naturelles.

VI.1 Risques socio-politiques et sécuritaires

VI.1.1 Risques socio-politiques

La Côte d'Ivoire a connu des périodes de troubles sociaux et de crises politico-militaires notamment en 1999, 2000, 2002, 2004, fin 2010 et début 2011 avec la crise post-électorale. Ces événements au cours de ces dernières années ont eu un impact sur les performances macroéconomiques. Ainsi, l'évènement de 1999 a impacté le taux de croissance du PIB qui s'affichait en 2000 à environ -3,3%. De même, la crise post-électorale de 2011 a également conduit à une contraction de la croissance économique de 4,4%.

Par conséquent, les échéances de 2020 suscitent quelques inquiétudes avec les dernières manifestations qui ont été enregistrées. De tels événements pourraient impacter négativement l'activité économique déjà fortement éprouvée par la crise de la Covid-19 qui a déjà occasionné une révision à la baisse du taux de croissance économique de 7,2% à 1,8%. La résurgence d'évènements similaires pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale et partant sur les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation ont été prises. Ces mesures, qui visent à maintenir un climat socio-politique apaisé et à éviter des crises électorales, portent sur :

- le renforcement du dialogue social et politique ainsi que de la cohésion nationale ;
- le respect des engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ;
- la mise en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ;
- l'approfondissement de l'implication de la société civile dans les processus électoraux.

VI.1.2 Risques sécuritaires

Les récentes attaques de Kafolo survenues le 13 juin 2020 dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La mutinerie de l'année 2017 liée aux revendications salariales des militaires qui a eu une incidence de 110 milliards de FCFA sur le budget de l'Etat, confirme la fragilité de l'environnement sécuritaire national. Par ailleurs, au regard de la situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, des attaques éventuelles de pirates sont à prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs et provoquer un ralentissement du secteur des services. Les effets de ces actes ont été rapidement amortis par l'économie ivoirienne en raison de sa forte capacité de résilience et des mesures vigoureuses prises par le Gouvernement. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du ralentissement des activités économiques et de la mise en œuvre du besoin de renforcement du dispositif national de veille sécuritaire.

Les mesures d'atténuation prévues sont les suivantes :

- l'application effective de la loi de programmation militaire devrait permettre d'une part d'améliorer les conditions de vie et de travail à travers la réalisation d'infrastructures et l'acquisition de matériels et équipements, et d'autre part, d'avoir une armée régaliennne et d'éradiquer les éventuelles mutineries ;
- le renforcement des mécanismes de sécurité devrait permettre de prévenir toute attaque terroriste, d'assurer la sécurité et de maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- la mise en place d'une stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- la poursuite des activités du Conseil National de Sécurité en vue d'actualiser continuellement les priorités de politique de sécurité et les plans d'actions efficaces ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière devrait permettre de poursuivre la mutualisation des actions afin d'assurer la sécurité au niveau sous régionale.

VI.2 Risques liés aux partenariats public-privé (PPP)

Depuis sa mise en place, le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) a été impliqué dans environ une cinquantaine de projets en partenariat public-privé (PPP), dont une trentaine signée ou en cours de négociation à ce jour.

VI.2.1 Évaluation des risques budgétaires encourus sur les PPP

Tout contrat de PPP engendre pour la personne publique des engagements financiers. Il est utile de faire une distinction entre deux catégories d'engagements financiers :

- Les engagements explicites et directs, qui se traduisent par des flux déterminés ou déterminables et devraient déjà être reflétés dans le cadre budgétaire de l'État. Cependant, ils conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où ils peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes aux PPP.
- Les engagements contingents qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un événement déterminé et comprennent principalement les compensations dues par l'Etat au partenaire privé dans le cas où cet événement conduit à un déséquilibre financier du projet. Puisqu'ils sont intrinsèquement incertains, ces engagements contingents ne sont en réalité souvent pas reflétés dans le cadre budgétaire du pays.

Les principaux risques budgétaires déterminés ont été classés en quatre groupes :

- les risques de résiliation ;
- les garanties ;
- les clauses de rétablissement de l'équilibre financier ;
- les autres risques budgétaires.

VI.2.1.1 Risques de résiliation

Sur la base d'informations obtenues à travers des échanges avec les Autorités contractantes, l'analyse a révélé que certains contrats comportent des risques de résiliation susceptibles de se matérialiser à court terme. Ces contrats peuvent être classés en 2 catégories selon le niveau de risque de résiliation :

- *Contrats à risque déjà réalisé mais non matérialisé* : il s'agit des contrats résiliés par l'Etat mais dont la procédure de résiliation n'est toujours pas achevée. Par conséquent, le risque de paiement par l'Etat est très probable. Cependant, les montants correspondants ne sont pas encore connus, ce qui rend difficile leur quantification, leur provisionnement ou leur budgétisation.

- *Contrats présentant des difficultés d'exécution pouvant conduire l'Etat à envisager leur résiliation* : pour ce type de contrat, l'Etat évaluera préalablement les conséquences de leur résiliation de façon exhaustive, avant de prendre toute décision de résiliation.

VI.2.1.2 Garanties

Six contrats prévoient des garanties explicites de l'Etat liées à la performance financière du projet :

- Selon le budget de l'Etat de la Côte d'Ivoire, le coût annuel pour l'Etat associé à la garantie de revenus du 3^{ème} pont d'Abidjan s'élève à environ 15 milliards FCFA.
- Le coût budgétaire associé à la garantie de la fourniture du combustible pour les centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO est estimé à 5% des revenus annuels de ces projets. Ces coûts seraient déclenchés par une augmentation du coût du combustible au-delà d'un prix de référence initial. Ainsi, les coûts s'élèveraient à 12,8 millions d'Euros en 2019 pour les trois centrales, soit l'équivalent de 8,3 milliards de FCFA. En théorie, une telle augmentation des coûts devrait être compensée par une augmentation des tarifs payés par les usagers.
- Le coût budgétaire associé à la garantie de revenus du contrat CONNECTIK est de 984 millions de FCFA par année. En effet, selon les termes du contrat, CONNECTIK doit percevoir une rémunération fixe et variable payée par les utilisateurs de la plateforme qu'elle a été chargée de mettre en place. Si les revenus payés par les utilisateurs sont en dessous de ceux prévus au contrat, l'Etat, doit verser à CONNECTIK une rémunération fixe annuelle de 984 millions de FCFA. En l'absence d'information sur le niveau réel d'exécution de ce contrat, il n'a pas été possible d'évaluer la probabilité que cette subvention soit appelée par l'opérateur dès 2020.
- Selon le contrat relatif à la conception, au financement, à la mise en place, à l'exploitation, au maintien en condition, à la mise à niveau et au gros entretien réparation du Registre National des Personnes Physiques (RNPP), le coût annuel pour l'Etat associé à la composante fixe de l'opérateur est de 8 milliards de FCFA. En effet, il est prévu dans ce contrat le paiement trimestriel d'un montant fixe de 2 milliards de FCFA chaque année, deux ans après l'entrée en vigueur soit à compter de 2022, jusqu'au terme normal du contrat dont la durée est de 12 ans.

VI.2.1.3 Clauses de rétablissement de l'équilibre financier

Trente-six (36) contrats de PPP (y compris les 4 signés en 2019) comportent des clauses de rétablissement de l'équilibre financier. Pour 22 de ces contrats, cette clause dépend de la réalisation d'un événement extraordinaire. L'analyse ci-dessous présente une estimation des risques budgétaires pour les 14 contrats pour lesquels ce type de clause n'est pas uniquement lié à des événements extraordinaires, et qui ont donc une probabilité de survenance plus élevée.

- Deux de ces contrats sont susceptibles de rencontrer quelques difficultés dans leur exécution, mais dont le risque budgétaire n'est pas encore avéré. Il s'agit du contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau et du contrat pour l'enrôlement biométrique des souscripteurs à la Couverture Maladie Universelle (CMU).
- Pour les 3 contrats de délégations de service public des services de propreté et de gestion des déchets à Abidjan, le coût supplémentaire annuel pourrait être lié notamment à une forte augmentation de la quantité des déchets traités.
- Pour les 7 contrats de production d'électricité, le coût total annuel devrait en théorie être reflété dans les tarifs de l'électricité.
- Pour 2 autres contrats (Gare routière interurbaine, et Terminal fruitier du port d'Abidjan), une redevance annuelle du concessionnaire à l'Etat est prévue, et une diminution de cette redevance pourrait être suffisante pour permettre un réajustement de l'équilibre financier du contrat. Aucun coût budgétaire à l'échelle du contrat n'est donc associé à cette clause.

VI.2.1.4 Autres risques budgétaires

D'autres engagements pris par l'Etat dans les contrats et pouvant engendrer des risques budgétaires ont été identifiés :

- Pour le contrat du Centre d'enfouissement technique de Kossihouen, une modification des travaux de construction pourrait entraîner une augmentation des coûts du projet, qui sont repayés par l'Autorité Concédante à travers des paiements publics. Cependant, toute modification doit être préalablement requise ou acceptée par l'Autorité Concédante.
- Pour le contrat de l'Université de San Pédro, les coûts de gros entretien-renouvellement ne sont pas estimés dans le contrat. Si les coûts réels s'avèrent plus élevés que prévus, cela entraînerait alors un risque budgétaire.
- Pour les autres risques budgétaires identifiés dans les contrats :
 - SITARAIL : les coûts potentiels associés aux mesures d'expropriation sont à la charge de l'Autorité Concédante. Ces mesures ont généralement lieu au début du projet.
 - Activités de remorquage des navires : l'Autorité Concédante doit effectuer un paiement pour compenser le Concessionnaire à la fin de la Concession pour le retour des ouvrages qui ont été financés par le Concessionnaire et ne seraient pas amortis. La taille des investissements est toutefois relativement faible.
 - Bibliothèque nationale : l'Autorité Concédante est responsable pour toute compensation aux concessionnaires en cas de difficultés associées au déplacement des réseaux liés aux travaux en cours.

Pour ces trois contrats, les coûts associés à ces risques budgétaires devraient être inférieurs à l'ensemble des redevances payées par le Concessionnaire à l'Autorité Concédante dans le cadre des contrats. Aucun coût budgétaire à l'échelle du projet n'est donc prévu pour ces clauses.

VI.2.2 Mesures d'atténuation des risques

La gestion des risques budgétaires associés aux contrats PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat.

Pour les mesures d'atténuation des risques budgétaires, une distinction est faite entre les contrats signés et ceux qui ne le sont pas.

VI.2.2.1 Mesures de mitigation des risques lors de la structuration des PPP

- Transférer le risque de trafic au partenaire privé ;
- Homogénéiser les compensations en cas de résiliation ;
- Encadrer le principe de stabilité économique et financier ;
- Réduire le risque de taux de change ;
- Rechercher la transparence du contrat et des documents de financement.

VI.2.2.2 Mesures de mitigation des risques sur les PPP déjà signés

- Identifier et quantifier les risques budgétaires associés aux contrats ;
- Prioriser les risques en fonction de leur probabilité de réalisation et de leur taille ;
- Développer un plan de gestion pour chaque risque budgétaire associé à chaque contrat ;
- Développer et garder à jour un registre des engagements budgétaires directs et contingents ;
- Intégrer les informations sur les risques budgétaires des contrats de PPP dans les comptes publics.

VI.2.3 Impact de la Covid-19 sur l'exécution des projets PPP

Le ralentissement économique causé par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a relativement affecté certaines entreprises titulaires de contrats de Partenariats Public-Privé (« contrats de PPP »).

Les contrats de PPP ont été impactés principalement de deux manières :

- baisse de revenus pour les contrats en exploitation ;
- augmentation des coûts et des délais de livraison pour les contrats en phase de construction.

VI.2.3.1 Impact sur les contrats de PPP en phase d'exploitation

Les contrats de PPP en exploitation ont subi des baisses de revenus liées à la baisse de la fréquentation. Cette baisse des revenus a été plus importante chez les concessions du domaine des transports.

Les concessions liées à la plateforme aéroportuaire ont été les plus durement touchées du fait de la fermeture partielle puis totale de l'aéroport, les privant de revenus. Il s'agit des concessions détenues par AERIA, NAS et par SECURIPORT.

Le couvre-feu a privé temporairement la concession du 3^{ème} pont d'Abidjan exploitée par SOCOPRIM d'une partie de ses revenus de nuit.

Le confinement de la ville d'Abidjan et la limitation des déplacements entre Abidjan et le reste du pays a réduit l'activité et les revenus de la concession de l'autoroute à péage reliant la ville d'Abidjan à celle de Yamoussoukro conclue avec le Fonds d'Entretien Routier (FER), une société d'Etat.

La société à capitaux publiques majoritaires SOTRA, concessionnaire du transport terrestre de personnes dans l'agglomération d'Abidjan, a tout autant été impactée par la réduction des déplacements des usagers et la mise en œuvre des mesures barrières. Tout comme les deux sociétés titulaires de contrats de concession sur la lagune d'Abidjan, STL et CITRANS.

Quant aux 14 concessions dans les deux ports d'Abidjan et de San Pedro, elles ont été certes impactées par la baisse du fret maritime, mais la baisse fut moins sévère que celle observée chez les concessionnaires de la plateforme aéroportuaire, les ports n'ayant jamais été fermés.

VI.2.3.2 Impact sur les contrats de PPP en phase de construction

Les projets en phase de construction ont été impactés (a) par les fermetures temporaires de chantier, (b) les réorganisations nécessaires à la mise en application des mesures barrières et (c) les ruptures d'approvisionnement consécutives à la fermeture des usines chinoises. Ces perturbations ont eu pour effet de ralentir les travaux, rallonger les délais de livraison et d'augmenter les coûts. Cet effet a été observé pour le projet de construction/maintenance de l'Université de San Pedro.

Ces interruptions et réorganisations de chantier ont eu pour effet de rallonger les délais de livraison et de renchérir les coûts de construction. Cependant, compte tenu de la structure de ces contrats PPP où les surcoûts sont assumés par l'opérateur privé, ces hausses de coûts ne sont pas automatiquement imputées à l'Etat. Dans le cas de l'Université de San Pedro, l'opérateur n'a pas demandé de révision du coût du projet.

VI.3 Risques liés au secteur financier

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les systèmes financiers décentralisés (SFD), les émetteurs de monnaie électronique (EME), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement) et les assurances.

VI.3.1 Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux systèmes financiers décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit et de marché.

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques liés à la restructuration de banques à capitaux majoritairement publics, (ii) les risques liés à la mise sous administration provisoire de banques à capitaux majoritairement publics et (iii) les risques liés à la liquidation :

- **les risques liés à la restructuration de banques à capitaux majoritairement publics**

Le risque lié à la restructuration de banques publiques se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de la banque, soit pour rendre la banque publique conforme aux normes internationales (accords de Bâle 1, 2 et 3). Ainsi, en 2018 l'Etat a pris des mesures pour augmenter le capital social de la BNI à 20 milliards de FCFA et celui de Versus Bank à 10 milliards FCFA conformément à la norme prudentielle de l'UMOA portant sur le capital minimum de 10 milliards de FCFA.

Au niveau de Versus Bank si aucune mesure n'est prise par l'Etat, l'augmentation du capital réalisée en 2018 pourrait être annihilée par les difficultés de recouvrement des créances douteuses et litigieuses (CDL) d'une durée de cinq (5) ans par le comité de recouvrement mise en place à cet effet.

En effet, selon le plan comptable bancaire (PBC) révisé, en vigueur depuis janvier 2018, les CDL datant de cinq (5) ans doivent être reclassées comme des pertes.

En ce qui concerne la BHCI, l'échec de la privatisation en 2019 pourrait amener l'Etat à intervenir d'une part pour augmenter le capital de la banque à au moins 10 milliards de FCFA et d'autre part à faire face aux CDL non recouvrées par le comité de recouvrement.

- **les risques liés à la mise sous administration provisoire de banques à capitaux majoritairement publics**

Le risque lié à la mise sous administration provisoire de banques à capitaux majoritairement publics est le risque de nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

Tel a été le cas de l'ex-CNCE (actuellement Banque Populaire de Côte d'Ivoire) de 2015 à 2018. En effet, l'Etat a injecté 13 milliards de FCFA dans l'ex-CNCE en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Ce risque présente de faible chance de se réaliser au cours de l'année 2021.

- **les risques liés à la liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque est le risque que l'Etat intervienne dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients. Ce sont les cas de Crédit Solidaire en 2012, de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de Cofipa Bank Investissement en 2018.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 13,3% sur 10 ans (voir encadré).

La liquidation de BFA en 2014 a coûté à l'Etat 32,7 milliards de FCFA.

Il convient de noter que la probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de l'année 2021 est quasiment nulle.

Encadré 6 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, nous avons sélectionné un échantillon de 16 banques en activité en 2009 en Côte d'Ivoire. Ce même échantillon a été suivi de 2009 à 2019 c'est-à-dire sur 10 ans (cf tableau ci-après). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	16	16	16	16	15	15	15	15	14	14
Nombre banques liquidées à la date i (di)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
ni-di	16	16	16	16	16	14	15	15	15	13	14
(ni-di)/ni	1	1	1	1	1	0,9333	1	1	1	0,9286	1

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, $i \geq 1$.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 86,7\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 13,3%.

VI.3.2 Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesure de mitigation	Risques couverts
<p>Mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est chargé d'indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidation
<p>Mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque de liquidation
<p>Ouverture du capital des banques à capitaux majoritairement publics à certaines structures. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics
<p>Privatisation de banques publiques : cas de la BHCI en 2017. Toutefois, l'opération n'a pas abouti et la banque est redevenue publique en 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics
<p>Opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics - Risque de liquidation

Mesure de mitigation	Risques couverts
Opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit "CREDITINFO WEST AFICA" (ex Creditinfo Volo), dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières.	<ul style="list-style-type: none"> – Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque de liquidation
Développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018). La création des tribunaux de commerce de San Pedro et d'Abidjan Sud est en cours.	<ul style="list-style-type: none"> – Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque de liquidation
Poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD, notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative.	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de liquidation
Création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter effacement contre la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> – Risque lié à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque lié à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics – Risque de liquidation

VI.4. Risques liés aux catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles font peser des risques sur l'économie et sur le budget de l'Etat qui est souvent amené à intervenir pour soutenir les populations en difficulté suite à un événement naturel majeur. En Côte d'Ivoire, les sécheresses, les pluies diluviennes, l'érosion côtière, l'avancée de la mer, les maladies des produits de rente constituent les principaux risques budgétaires environnementaux.

VI.4.1 Évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles

Les pluies diluviennes provoquent chaque année d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines. En 2018, plus d'une vingtaine de morts avec de très nombreux dégâts matériels et des populations sinistrées ont été dénombrés. Un bilan à peu près similaire a été fait en 2020 après les pluies diluviennes des mois de juin et juillet. La prise en charge de ces sinistrés, la remise en état et la construction des ouvrages d'assainissement a nécessité d'importants moyens financiers de la part de l'État. Pour faire face à ces catastrophes, le budget prévoit des crédits pour des dépenses de contingences. Toutefois, en raison de l'ampleur de ces événements, les crédits prévus peuvent s'avérer insuffisants.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est constamment confrontée à des sécheresses de longue durée, enregistrées ces dernières années dans diverses régions du pays, notamment au Nord, Nord-est, Nord-ouest et au Centre. Ces épisodes de sécheresse qui occasionnent des effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt, induisent des pertes de recettes qui impactent négativement le budget de l'État. En outre les indemnisations des agriculteurs et des populations concernées ont une incidence budgétaire. Les pertes de productions entraînent un manque à gagner au niveau des recettes du budget de l'État liées à ces matières premières agricoles.

En outre, les maladies des produits de rente, en particulier le « swollen shoot » du cacao provoque une baisse de la production nationale et partant des recettes d'exportation. En effet, le « swollen shoot » du cacao qui est une maladie virale contre laquelle il n'existe pas de traitement curatif, oblige à mettre en quarantaine le reste des plantations dans la zone touchée. Pour lutter contre cette maladie, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement, dont la dernière est le Programme de lutte contre le swollen shoot pour la période 2018-2022. L'objectif principal de ce programme est d'arrêter la progression de la maladie dans le verger et replanter tous les foyers d'infection.

D'autres phénomènes naturels néfastes peuvent également induire des risques budgétaires liés à des interventions potentielles de l'Etat, notamment en faveur des populations sinistrés par ces événements. Il s'agit entre autres de l'érosion des villes côtières et de l'avancée de la mer.

VI.4.2 Mesures de mitigation liée aux catastrophes naturelles

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

Au titre des pluies diluviennes :

- le lotissement des secteurs non viabilisés et la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
- la construction des ouvrages d'assainissement et de drainage ;
- la sensibilisation des populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ;
- le déguerpissement et l'assistance (relocalisation et indemnisation) des populations des habitations des zones à risques ;
- la sensibilisation des populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ;
- l'activation du plan ORSEC ;

Au titre de la sécheresse :

- l'adhésion à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique, en vue de répondre efficacement aux impacts des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les populations. Ainsi, la Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, ou African Risk Capacity a annoncé récemment le versement de 738 835 USD environ 370 millions de FCFA en indemnités au Gouvernement ivoirien à la suite des graves déficits pluviométriques enregistrés dans la région centrale du pays pour la saison agricole 2019 ;
- le soutien à la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
- l'amélioration de la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ;
- la mise en place d'un système de sensibilisation de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ;
- la mise en œuvre d'un plan national de reboisement.

Au titre maladies des produits de rente :

Poursuivre l'exécution du programme de lutte contre le swollen shoot 2018-2022 suivant ses 6 composantes que sont :

- l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités techniques de producteurs ;
- l'identification et la cartographie de toutes les parcelles infectées ;
- l'arrachage et la gestion efficace des foyers ;
- la mise en place de mesures d'accompagnement de l'arrachage ;
- la surveillance de l'arrachage ;
- la recherche.

VI.5. Risques liés aux ressources naturelles

VI.5.1 Risques liés à l'exploitation minière

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel minier important très peu exploité. Face à cette situation, des réformes institutionnelles ont été entreprises en vue de redynamiser l'exploration et l'exploitation minière. Ainsi, un code minier moderne et attractif a été adopté en 2014 (loi n°2014-138 du 24 mars 2014) et un département ministériel, exclusivement dédié aux mines et à la géologie, a été créé, pour la première fois, le 10 juillet 2018.

Grâce à toutes ces réformes, la production minière est en hausse avec pour incidence la création d'emplois et de richesses et l'accroissement de la part du secteur minier dans les recettes fiscales.

À fin 2018, le cadastre minier ivoirien totalisait 178 permis de recherche et 16 permis d'exploitation minière. La production minière est assurée par 12 mines dont 7 pour l'or, 4 pour le manganèse et 1 pour le nickel.

Cependant, des événements peuvent impacter négativement la production minière, la commercialisation des produits miniers et par conséquent les recettes fiscales de l'État.

Les principaux risques budgétaires relativement à la production minière et à la commercialisation des produits miniers sont essentiellement :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la chute des prix des commodités ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin.

VI.5.2 Évaluation des risques liés à l'exploitation minière

- Risques géologiques et technologiques

Il s'agit principalement des risques liés à la sous-estimation ou la surestimation des ressources minières et au mauvais dimensionnement de l'unité de production. En effet, une mauvaise estimation des ressources minières peut retarder la construction d'une mine (projet d'or d'Afema et projet de bauxite de Bénéné), entraîner la renonciation au permis d'exploitation (projet d'or de Dougbafla) et conduire un niveau de production moindre que projeté.

- **Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)**

Les grèves répétées des travailleurs et le mécontentement des populations riveraines peuvent impacter la production. En 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période, plus d'une cinquantaine de jours, a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,5 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

- **Risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Le mauvais état des routes et l'insuffisance d'infrastructures portuaires ont parfois une incidence négative sur la commercialisation des métaux de base que sont le manganèse et le nickel. En effet, en 2017 les sociétés d'exploitation de manganèse et de nickel ont eu des difficultés au niveau des ports d'Abidjan et de San-Pedro pour l'embarquement de leurs produits. Ces difficultés étaient dues à l'absence de quai minéralier (ports d'Abidjan et de San-Pedro) et à la crainte de voir les produits agricoles contaminés par les substances minières (port de San-Pedro).

L'instabilité du réseau électrique (baisse de tension et coupures intempestives) engendrant des arrêts techniques, a des effets négatifs sur la production minière.

- **Risques liés à la chute des prix des produits miniers**

La chute des prix des produits miniers a un impact négatif sur la production minière, les prévisions et les recettes fiscales de l'État. En effet, en 2015 et 2016, la baisse du prix de ces commodités (produits miniers) a eu pour conséquence la suspension des activités des mines de manganèse (mines de Kaniasso en 2015, de Bondoukou et Lauzoa en 2016), l'arrêt du traitement de minerai de faible teneur (mines d'or), le différé des travaux de construction de la mine d'or de Sissingué et la suspension des investissements dans les travaux de recherche et la mise au chômage technique des travailleurs des mines

- **Risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin, illégal et informel**

L'orpaillage clandestin participe au pillage des ressources minières de l'État. La pratique de cette activité entraîne des pertes au niveau des recettes publiques. En outre, l'utilisation inappropriée de certains produits chimiques dangereux et toxiques tels que le cyanure et le mercure ont des impacts néfastes sur la qualité de l'eau, l'air et le sol. Cette activité dévastatrice de l'environnement pourrait constituer un frein à la recherche préalable et à l'exploitation minière légale et formelle.

VI.5.3 Les mesures de mitigation des risques miniers

Les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière peuvent se résumer comme ci-après :

- **Mesures de mitigation liées aux risques géologiques et technologiques**
 - . exiger la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ;
 - . exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ;
 - . renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.
- **Mesures de mitigation des risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)**
 - . mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ;
 - . veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;
 - . mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
- **Mesures de mitigation des risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Ces mesures qui visent à la disponibilité et à la qualité des infrastructures pour la bonne exploitation portent sur :

 - . assurer l'entretien des routes pour l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement ;
 - . aménager des quais minéraliers dans les différents ports ;
 - . veiller à la stabilisation du réseau électrique sur les sites miniers.
- **Mesure de mitigation des risques liés à la chute des prix des commodités**
 - . mettre en place un fonds national de péréquation en vue de pallier les fluctuations du coût des minerais sur le marché mondial.
- **Mesures proposées pour lutter contre la prolifération de l'orpaillage clandestin**
 - . renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage clandestin par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ;
 - . redynamiser les comités techniques locaux installés, chargés de la veille ;
 - . mettre en œuvre les chantiers écoles pour former les acteurs afin de les intégrer dans le secteur légal et formel.

TABLEAU SYNTHETIQUE ET RECAPITUALTIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X			X			X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé	X			X			X		
Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global	X				X		X		
Risque d'un niveau plus faible des investissements publics	X				X		X		
Risque d'un niveau plus faible des investissements privés	X				X		X		
Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement	X				X		X		
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao		X			X			X	
Risque de variation des prix des produits pétroliers		x			X			X	
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement	X				X		X		
Risque de taux d'intérêt	X				X			X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités									
Risques liés aux entreprises publiques	X			X			X		
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale			X	X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités		X			X		X		
Risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux recouvrements des ressources intérieures		X			X			X	
Risques liés aux conditionnalités pour la mobilisation des appuis budgétaires	X				X		X		
Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement	X			X			X		
Risques sur la masse salariale	X				X		X		
Risques liés à la constitution de passifs	X			X			X		
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires	X				X		X		
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X			X		
Risques liés au secteur financier	X			X			X		
Risques liés aux catastrophes naturelles		X		X			X		
Risques liés aux ressources naturelles (mines)		X		X			X		

Encadré 7 : Focus sur la pandémie de la covid 19

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'apparition de la maladie à corona virus (covid 19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020 a adopté une série de mesures visant à protéger sa population et à réduire la propagation du virus. Il s'agit entre autres des restrictions d'accès aux pays, de la fermeture des commerces non essentiels. Ces mesures ont eu un impact considérable sur l'économie en général et sur le budget 2020 en particulier.

Sur l'économie, la croissance du PIB initialement prévue à 7,2%, devrait ressortir à 3,6 %, voire 0,8% au terme de cette année 2020, avec le ralentissement des investissements directs étrangers et des importations dans le domaine du BTP.

En ce qui concerne le budget, la pandémie pourrait avoir des effets sur la mobilisation des ressources, en particulier celles issues du commerce extérieur. Une perte de 500 milliards des recettes fiscales, imputable à la covid-19 est prévue. En effet, les recettes douanières, qui constituent une composante essentielle du budget, ont commencé à fléchir, essentiellement du fait du ralentissement des exportations et des importations venues de Chine. Pékin est en effet le troisième partenaire commercial de la Côte d'Ivoire, après la France et le Maroc avec des échanges qui dépassent le seuil des 2 milliards.

Pour faire face aux effets de cette pandémie, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires financiers a pris un certain nombre de mesures.

D'abord, la confiance entre la Côte d'Ivoire et les bailleurs de fonds a permis au Gouvernement ivoirien de bénéficier d'appuis extérieurs avoisinant les 600 milliards Fcfa, pour relancer l'économie, comblant ainsi le déficit des 500 milliards Fcfa.

Ensuite, le Gouvernement a mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA, soit 5% du PIB, visant à maintenir l'activité économique, préserver l'emploi et favoriser une reprise rapide post-crise sanitaire. Ledit plan s'articule autour de quatre (4) Fonds. A savoir, le Fonds de soutien aux grandes entreprises, d'une dotation cible de 100 milliards de FCFA ; le Fonds de Soutien aux PME, doté de 150 milliards de FCFA ; le Fonds de soutien aux acteurs du Secteur Informel, doté de 100 milliards de FCFA ; et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence humanitaire, avec une dotation cible de 170 milliards de FCFA.

S'agissant des *mesures de soutien aux entreprises*, à court terme, elles visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi. Il s'agit de suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois ; de reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans; de différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ; de réduire de 25% la patente transport ; de différer pour une période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ; d'exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ; d'annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements durant la période de crise ; de rembourser les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines; de continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure; de réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie.

Au titre des dispositions de *préservation de l'outil de production et de l'emploi*, les mesures retenues concernent la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA; la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA; le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ; le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA; la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

Quant aux *mesures sociales*, le Gouvernement a décalé, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020 ; a pris en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de nos concitoyens ; a instauré un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ; a renforcé le contrôle des produits de grande consommation et appliquer des sanctions aux contrevenants ; a incité les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ; a assuré une éducation à distance en commençant par les classes d'examens par le biais de la télévision.

En définitive, la pandémie de la COVID 19 a considérablement impacté l'économie et le budget, à travers la baisse des prévisions de croissance économique à 0,8 % et la baisse des recettes fiscale de plus de 500 milliards. Grace au plan de riposte mis en place par le Gouvernement et l'appui de ses partenaires, les mesures prises ont permis de soutenir l'activité économique et de réévaluer le budget 2020. Cette réévaluation est due essentiellement à l'appui des partenaires à travers les dons et les emprunts.

CONCLUSION

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé depuis quelques années à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques. Ces outils conduisent au renforcement de la transparence budgétaire et à la bonne mise en œuvre de sa politique économique et sociale telle que transcrite dans le Plan National de Développement (PND) et dans le Plan Social du Gouvernement (PSGouv).

Le présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) lié à la programmation économique et budgétaire pour la période 2021-2023, vise à identifier les risques budgétaires auxquels est soumise l'exécution du Budget et à proposer des mesures de mitigation de leur impact, en vue d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

La Déclaration sur les Risques Budgétaires a été élaborée autour des cinq (5) principaux groupes de risques que sont : les risques macroéconomiques, les risques sur la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités territoriales, les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses, ainsi que les autres risques spécifiques. Elle constitue un outil d'amélioration de la gestion et du renforcement de la transparence budgétaire.

A travers l'élaboration de ce document et sa communication, le Gouvernement entend garantir la bonne mise en œuvre de sa politique budgétaire qui vise à consolider la croissance économique et améliorer davantage le bien-être des populations.

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
1- RISQUES MACROECONOMIQUES ET DE DETTE A LONG TERME							
1.1 Risque de productivité plus faible du secteur privé							
- Risque d'une baisse de 1% de la production		X		X			✓ Prendre des mesures pour améliorer davantage le climat des affaires, et rassurer les investisseurs
- Risque d'une baisse de 5% de la PTF		X		X			✓ Apaiser le climat socio politique
1.2 Risque d'un niveau plus faible des investissements publics							
- Réduction de 5% des investissements publics par rapport à son niveau initial			X	X			✓ Accroître la sincérité des projections ✓ Élargir l'assiette fiscale
1.3 Risque de la perte de croissance du PIB réel							
- Baisse de 1 point de croissance		X			X		✓ Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement							
- L'impact d'une baisse du taux d'exécution d'investissement public de 10 points de pourcentage		X		X			✓ Poursuivre l'application effective des mesures de réduction des délais de passation des marchés
1.5 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao							
- Baisse de 10% du prix du cacao à l'international	X				X		✓ Maitrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ✓ Accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif
✓ Baisse de 5% du prix du cacao à l'international (M)		X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
1.6 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao							
- Baisse de 3% de la production de cacao		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique de diversification de l'économie, ✓ Accélération de la transformation du cacao
1.7 Risque lié à la dette							
- Risque de refinancement		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette
- Risque de taux d'intérêt	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette ; ✓ Privilégier les financements à taux fixe
- Risque de taux de change (5%)	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter le recours au financement en dollars ; ✓ Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers							
- Risques de non-réalisation à hauteur de 9% de la taxation du gasoil et du super carburant	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître le potentiel de stockage de la SIR
- Risques de non-réalisation à hauteur de 2% de la taxation du gasoil et du super carburant		X		X			
2- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES							
2.1 Risques liés aux entreprises publiques							
- Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des contrats de performance au sein des entreprises publiques. ✓ Adoption d'un dispositif interne pour l'anticipation et la gestion des risques financiers et de gouvernance ✓ Un plan de compétitivité a été adopté par le Gouvernement en janvier 2020 pour la

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
							restauration de l'équilibre financier de AIR COTE D'IVOIRE
- Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X			✓ Arrêté portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties.
- Risque lié à la pandémie de la Covid-19	X			X			✓ Ajuster leurs prévisions budgétaires afin d'intégrer l'incidence du ralentissement (ou de l'arrêt) momentané d'activité économique dans leurs performances financières
2.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale							
- Risque de déséquilibre financier des régimes de retraite	X			X			✓ Assurer une actualisation continue en cohérence les réalités démographiques avec le paramétrage du régime (augmentation du taux de cotisation et augmentation de l'âge de départ à la retraite)
- Risque lié à l'insuffisance des cotisations	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition d'une politique d'identification et de localisation des employeurs ; ✓ Augmentation du taux de cotisation social de retraite ; ✓ Report de l'âge de départ à la retraite ; ✓ Apport en fond de roulement de 20 Milliards FCFA (CGRAE et CNPS).
- Risque lié au non-paiement des prestations dites non contributives			X		X		✓ Signature d'une convention entre l'État et l'ensemble des Institutions de Prévoyance Sociale pour le remboursement des prestations payées.
- Risque lié à l'accumulation de la dette des secteurs privés et publics vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du cadre législatif (textes) en matière de recouvrement ; ✓ Renforcement des contrôles des employeurs ; ✓ Titrisation des arriérés de cotisations sociales ; ✓ Compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Risque lié à la pandémie de la Covid-19			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les entreprises dans la reprise de leurs activités ; ✓ Mettre en place un mécanisme de compensation entre charges fiscales avec le manque à gagner au niveau des cotisations sociales.
2.3 Risques liés aux collectivités							
- Risque lié à la constitution de déficits et de dettes dans la gestion financière des collectivités territoriales		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le déploiement du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD) et rendre obligatoire son utilisation par les Collectivités ; ✓ Renforcer les capacités des élus locaux et des agents des collectivités locales en matière de gestion budgétaire ; ✓ Mettre en application les dispositions de l'article 80 de la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 en vue de rendre effectif le contrôle financier auprès des Collectivités Décentralisées,
- Risques liés à la non couverture totale d'un système informatique dédié à la gestion financière des Collectivités Territoriales			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le déploiement du SIGESCOD et rendre obligatoire son utilisation
3- RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES ET A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES							
3.1 Risques liés à la mobilisation des ressources							
- Risques liés à la baisse et l'instabilité du taux des droits d'enregistrement sur le café et le cacao		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser le taux des droits d'enregistrement sur une longue période ✓ Adapter le dispositif fiscal aux différentes pratiques et renforcer la coopération internationale pour les échanges d'informations
- Risques liés à la baisse du cours du baril de pétrole brut		X		X			
- Risques liés à la réorganisation des activités du secteur des télécommunications		X		X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Risques liés à la politique commerciale des entreprises			X	X			
- Risques liés à l'augmentation des coûts fiscaux		X				X	✓ Rationaliser les exonérations fiscales
- Risques liés aux coûts fiscaux des mesures dérogatoires		X				X	
- Risques liés au retard enregistré dans la mise en œuvre de certains projets structurants		X	X				✓ Faciliter la mise en œuvre des projets structurants
- Risques liés à l'importance du secteur informel			X		X		✓ Redynamiser les Centres de Gestion Agrée (CGA) ; ✓ Renforcer les contrôles dans le secteur informel ; ✓ Réorganiser les services de la DGI en tenant compte de la segmentation des contribuables
- Risques liés à la sous fiscalisation de certains secteurs			X		X		
- Risques liés aux exonérations ponctuelles non prévues		X			X		✓ Limiter les exonérations à celles prévues par les textes communautaires (CEDEAO UEMOA)
- Risques liés à la fraude douanière		X		X			✓ Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques) ; ✓ Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement
- Risques liés à la baisse des prix internationaux en lien avec les cours bas des devises autres que l'EURO		X		X			
- Risques liés au dysfonctionnement au niveau de la chaîne portuaire due à la crise post-électorale	X			X			✓ Avoir un processus électoral ouvert et transparente accepté par tous les acteurs

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
3.2 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques							
- Risques liés au raccourcissement du délai d'apurement du stock d'arriérés de salaires	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2017
- Risques de relèvement de la valeur du point d'indice	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale
- Risques liés à la fluctuation du taux de change dans le cadre des projets cofinancés		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier les prêts libellés en Euros
- Risques liés à l'instabilité institutionnelle		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la continuité des activités financées par appui budgétaire ✓ Basculement effectif en mode budget-programmes
- Risques liés à la non affectation ou non ciblage des appuis budgétaire	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à l'utilisation efficiente des appuis budgétaires ✓ Basculement effectif en mode budget-programmes
- Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'accorder sur les conditionnalités du décaissement avant la mise en œuvre
- Risques liés aux fluctuations du taux de change des devises autres que l'EURO		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier les prêts libellés en Euros
- Risques liés à la non disponibilité d'études de qualité		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ✓ Recruter des cabinets compétents et expérimentés pour la réalisation d'études de qualité

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires	X				X		✓ Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement
- Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'État dans les projets cofinancés	X			X			✓ Mettre à niveau les dotations budgétaires
- Risques liés au non-respect ou à l'insuffisance des engagements des facteurs sociaux et environnementaux des projets		X		X			✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
- Risques liés à la non-disponibilité de site ou à la purge de droits		X		X			✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
- Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X			✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
Risques liés à la constitution des passifs	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ La vulgarisation des règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ✓ la sensibilisation et la formation des acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ; ✓ l'organisation de rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ; ✓ la mise à niveau des crédits budgétaires considérés comme insuffisants ; ✓ la poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ; ✓ la poursuite de la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ; ✓ l'accessibilité des informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques
4- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES							
4.1 Risques liés Socio-Politique et Sécuritaire							
- Risques sécuritaires		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise des Forces de Sécurité et de Défense (FDS) en alerte

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Risques socio-politiques		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement du dialogue social et politique et de la cohésion nationale ; ✓ le respect des engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ; ✓ la mise en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ; ✓ l'approfondissement de l'implication de la société civile dans les processus électoraux.
4.2 Risques liés aux Secteur Financier							
- Risques liés à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances.
- Risques liés à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ouverture du capital de banque à capitaux majoritairement publics par l'Etat à certaines structures.
- Risques liés à la liquidation	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA en mars 2014.
4.3 Risques liés aux PPP							
- Risques de résiliation	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier, quantifier et prioriser les risques ✓ Développer un plan de gestion ✓ Intégrer les informations sur les risques budgétaires des contrats de PPP dans les comptes publics
- Garanties	X			X			
- Clauses de rétablissement	X			X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Autres risques budgétaires	X			X			
4.4 Risques liés aux catastrophes naturelles							
- Les pluies diluviennes		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le lotissement des secteurs non viabilisés et la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ; ✓ la construction des ouvrages d'assainissement et de drainage ; ✓ la sensibilisation des populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ; ✓ le déguerpissement et l'assistance (relocalisation et indemnisation) des populations des habitations des zones à risques ; ✓ La sensibilisation des populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ; ✓ l'activation du plan ORSEC ;
- Risques liés à la sécheresse	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le soutien à la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ; ✓ l'amélioration de la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ; ✓ la mise en place d'un système de sensibilisation et de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ; ✓ la mise en œuvre d'un plan national de reboisement
- Risques liés à l'érosion des villes côtières et à l'avancée de la mer	X			X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
4.5 Risques liés aux ressources naturelles (exploitation minière)							
- Risques géologiques et technologiques	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ; ✓ exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ; ✓ renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.
- Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; ✓ Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; ✓ Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
- Risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des routes pour l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement ; ✓ Aménager les quais minéraliers dans les différents ports ; ✓ Stabiliser le réseau électrique sur les sites miniers ; ✓ Entretien régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
- Risques liés à la chute des prix des produits miniers	X			X			
- Risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage clandestin par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ; ✓ Redynamiser les comités techniques locaux installés, chargés de la veille ; ✓ Déployer des chantiers écoles pour former les acteurs afin de les intégrer dans le secteur légal et formel.